

2021-2026

**Procès-verbal n° 10b de la séance ordinaire du Conseil général
du mercredi 29 juin 2022, à la Salle communale Saint-Léonard,
chemin Saint-Léonard 1**

Présidence: M. Mario Parpan

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.32 heures.

Présence de 60/80 conseillers généraux et de 5/5 conseillers communaux.

Excusé-e-s (16): Mmes et MM. Amélie Baechler, Stefania Boggian, Raphaël Casazza, Charles de Reyff, Ana Teresa Fontes Martins, Christophe Giller, Marine Jordan, Simon Murith, Elsa Piller, Ilire Rustemi, Alexandre Sacerdoti, Alicia Schaller, Claude Schenker, Giulia Tognola, Mathilde Vonlanthen et Lea Wattendorff.

Absents (4): MM. Ibrahim Berisha, Emmanuel Kilchenmann, David Papaux et Pascal Wicht.

Scrutatrices/scrutateurs: Mmes et MM. Anne Butty Revaz, Josée Cattin Kuster, Marie Giller-Zbinden, Chantal Wicky Collaud, Laurent Woeffray et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Pascal Quillet et Andréas Vidmer.

Le président. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mmes les conseillères communales, M. le conseiller communal, Mme la vice-présidente, chers-ères collègues, ich begrüsse Sie herzlich zum letzten Sitzungsabend vor der Sommerpause. Die Sitzung dürfte heute nicht allzu lange dauern und da das Apéro von gestern noch ausreicht, dürfen Sie im Anschluss an die Sitzung gerne noch einen Moment hier verweilen und mit einem Becher Früchtebowle - die übrigens alkoholfrei ist - die Sommerpause begrüssen.

1. Communications du Président

Le président.

- A. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- B. Je constate que le quorum est atteint, on peut donc délibérer sans problèmes.
- C. Nous avons terminé hier soir avec le vote sur la transmission des propositions n° 7 et 8. Nous continuons maintenant avec le débat sur la transmission des postulats.

7. Décision quant à la transmission: (suite)

B. des postulats

Le président. En premier lieu, je demande si la recevabilité d'un ou de plusieurs postulats figurant sur l'ordre du jour est contestée. Le cas échéant, nous procéderons directement au vote sur la recevabilité du ou des postulats concernés. Dans un deuxième temps, nous aborderons la question de la transmission de ces instruments parlementaires en suivant l'ordre du jour.

Comme cela a été dit hier soir, le Bureau a jugé que tous les postulats étaient recevables.

Steiert Thierry, syndic. Je n'ai malheureusement pas mon document sous les yeux. Si je ne me trompe pas, le Conseil communal a considéré comme recevables tous les postulats. J'interviendrai le cas échéant si je dois le faire, mais en principe les postulats ont tous été considérés comme recevables.

Le président. Quelqu'un s'oppose-t-il à la recevabilité d'un postulat qui figure à l'ordre du jour? Tel n'est pas le cas.

- n° 49 de MM. Gérald Collaud et Simon Jordan (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'améliorer les conditions-cadres du stationnement des vélos

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Collaud Gérald (CG-PCS). Comme vous le savez toutes et tous, il est facile de se faire voler son vélo, en particulier si ce dernier n'est pas accroché à un élément physique. Ce postulat demande que la Ville étudie la possibilité d'ajouter des arceaux à vélo sur toutes les places de parc vélo qu'elle gère. Dans le même temps, ce postulat demande de profiter de cette analyse pour regarder s'il est possible d'ajouter des abris à vélos.

Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL). Dans d'autres villes, par exemple à Münchenbuchsee, il existe comme des silos à vélos avec ascenseur. Je ne sais pas si le Conseil communal a aussi déjà pensé à une possibilité dans ce genre. On pourrait économiser la surface et mettre beaucoup de vélos en hauteur.

Woeffray Laurent (PS). Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du postulat n° 49 et rejoint les postulants dans leur souhait de mieux protéger les vélos contre le vol en installant des arceaux.

La deuxième proposition des auteurs du postulat, notamment la demande "d'étudier la possibilité d'ajouter des abris à vélos partout où cela est possible", a toutefois suscité quelques réserves au sein du groupe. Les abris pour vélos ont l'avantage d'éviter de devoir s'asseoir sur une selle mouillée après une journée pluvieuse, mais ce confort s'accompagne en même temps de mesures de construction relativement importantes qui ont un impact considérable sur le paysage urbain.

Le groupe socialiste souhaite donc que son approbation unanime du postulat soit comprise dans le sens que de tels abris ne devraient être installés qu'avec beaucoup de retenue et uniquement là où ils s'intègrent bien dans le paysage urbain.

Vote

Le Conseil général décide, par 53 voix contre 1 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 49 de MM. Gérald Collaud et Simon Jordan.

Ont voté en faveur de la transmission: 53 Aebischer David (PLR), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Salina Adrienne (PLR), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

A voté contre la transmission: 1 Giller-Zbinden Marie (UDC)

S'est abstenu: 1 Krienbühl David (PLR)

- n° 50 de MM. Jean-Thomas Vacher et Simon Murith (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de décerner un prix à un projet culturel collaboratif

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). La culture est l'un des premiers domaines à pâtir des situations de crise. Nous pouvons notamment l'observer dans le cadre de la crise sanitaire et il est probable que la guerre qui se déroule à côté de chez nous ait également un impact sur ce domaine en raison de l'augmentation du coût de la vie.

Dans une période où les clivages se font plus importants, la culture joue un rôle de liant à la société. Elle est un moyen d'exprimer et de réinterroger notre identité en tant qu'individu et en tant que communauté. Notre postulat cherche à rassembler, à créer des ponts entre les arts, entre les artistes et les artisans, professionnels ou amateurs et bien entendu entre les facteurs d'arts et les destinataires d'arts.

Des prix encourageant l'activité culturelle existent. On peut notamment citer le prix culturel à l'émergence de l'Agglomération et le prix culturel de l'État. Cependant, pour ce qui est du prix culturel à l'émergence, il n'est ni collaboratif sur le principe et n'est attribué qu'à une structure culturelle professionnelle émergente.

Quant au prix culturel de l'État, il est destiné à honorer une personne ou un groupe de personnes pour leur engagement dans le domaine culturel ou permet de récompenser un créateur pour l'ensemble de son œuvre. Il n'est donc pas non plus question ne s'agit donc là pas non plus d'un prix culturel collaboratif.

Un prix culturel collaboratif offre des avantages. Il offrirait un soutien aux acteurs locaux autant amateurs que professionnels. Il valoriserait les créations réalisées en commun entre les groupes artistiques et culturels locaux. Il permettrait la création de synergies entre les différents domaines de l'art, d'échanges techniques en matière de création, de savoir-faire, d'organisation, de recherche, de conservation, de présentation ou de promotion. Dans une commune à vocation bilingue et interculturelle, une telle coopération doit être encouragée.

La Ville a été capable d'innover dans le domaine culturel pendant la crise, nous ne pouvons qu'espérer que ce travail se poursuive aujourd'hui.

Nous voulons que Fribourg soit une capitale cantonale et ce postulat est une opportunité de renforcer Fribourg comme ville de culture. Ce postulat laisse une certaine marge de manœuvre au Conseil communal afin de proposer un projet qui tienne compte des agents culturels, de leurs attentes et besoins et des moyens financiers de la cité. Il nous semblait nécessaire de rédiger un postulat qui permette une marge de coproduction pour un projet collaboratif.

Je vous remercie de votre attention et pour votre soutien au postulat n° 50.

Bassil Rana (PS). Le groupe socialise trouve indispensable de vouloir encourager la culture, mais s'opposera en grande majorité à ce postulat.

Fribourg foisonne d'artistes et de projets culturels, ces diverses initiatives ont de la peine à trouver du financement. Le rôle du Service de la culture est d'encourager les projets existants et de les pérenniser. Demander à des artistes de participer à des concours afin qu'ils ou elles soient financé-e-s va à l'encontre d'une politique culturelle forte, forçant probablement les artistes à présenter un produit qui n'est pas fidèle à leur sensibilité.

De plus, un-e artiste ou institution culturelle passe déjà la majorité de son temps de travail à préparer des dossiers pour des concours, un autre mode de financement paraît plus opportun afin de financer un travail de qualité, dès la création des projets. Un renforcement de la régie culturelle, excellente initiative de la Ville, ou une augmentation des aides pour projets

extraordinaires aurait bien plus de sens et serait plus cohérente au vu de la politique culturelle communale de ces dernières années.

Aussi, la réalisation de ce postulat pourrait selon nous aller à l'encontre de la répartition des tâches de financement culturel avec l'Agglomération. Cette dernière offre déjà depuis l'année passée un prix similaire dont ce postulat n'est, à peu de choses près, qu'un doublon. Il y aurait donc trois prix culturels sur le territoire communal alors que d'autres besoins ne sont visiblement pas encore pris en compte. C'est une politique culturelle déséquilibrée.

Nous saluons les efforts entrepris durant la période du covid-19, période de silence artistique qui a fait du bien à beaucoup d'artistes. La scène culturelle fribourgeoise a vu émerger beaucoup de projets de qualité et le besoin actuel est plus l'encouragement des projets existants, sans discrimination ou mise au concours. Pour cela, le groupe socialiste proposera un postulat, allant aussi dans le sens d'aider les artistes qui en font la demande, mais qui propose des solutions concrètes à la pérennisation et l'encouragement de la culture fribourgeoise.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Je pense qu'il faut plutôt voir les choses de manière constructive. C'est un plus pour la politique culturelle, comme le postulat des socialistes, j'imagine, est également un plus. Il faut créer des synergies. Si je puis me permettre, je peine à comprendre en quoi un prix collaboratif culturel ne permettrait pas aux artistes de respecter leur sensibilité. Je reste dubitatif par rapport à cet argument.

Vote

Le Conseil général décide, par 28 voix contre 19 et 12 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 50 de MM. Jean-Thomas Vacher et Simon Murith.

Ont voté en faveur de la transmission: 28 Aebischer David (PLR), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 19 Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Giller-Zbinden Marie (UDC), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Piller Nadège (PS), Seewer Leyla (PS), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Woeffray Laurent (PS)

Se sont abstenus: 12 Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jordan Simon (CG-PCS), Mendez Monica (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Salina Adrienne (PLR)

- n° 51 de Mmes Véronique Grady et Océane Gex (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un système de ramassage mobile des déchets organiques

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Gex Océane (PLR). Le tri des déchets est un sujet important pour les habitants de la Ville de Fribourg. On voit d'ailleurs qu'un postulat va suivre également à ce sujet.

Actuellement, les déchets organiques peuvent être déposés en vrac à la déchetterie centrale des Neigles et au Jardin botanique de l'Université de Fribourg. De plus, la Ville propose des services de ramassage des déchets en porte-à-porte au moyen de conteneurs normés. Il existe des déchets organiques admis et non admis à la collecte qui sont listés sur le site internet de la Ville de Fribourg.

Cependant, il reste très contraignant pour une grande partie des habitants, souvent locataires, de se débarrasser de ses déchets verts.

Avec ma collègue, Véronique Grady, nous demandons donc au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un système de ramassage mobile des déchets organiques dans les quartiers de la ville de Fribourg à l'aide d'un véhicule électrique ou peut-être tracté par des chevaux, comme cela est appliqué pour le ramassage des sapins de Noël, et ce afin de permettre une récolte de tous les déchets organiques et de sensibiliser les habitants sur le tri des différents types de déchets.

Ce projet pourrait également servir à la Cohésion sociale en faisant se rencontrer les habitants d'un même quartier. Idéalement, le ramassage devrait se faire en dehors des heures de travail pour que les habitants puissent apporter eux-mêmes leurs déchets à un point de rendez-vous.

Nous vous remercions de votre soutien et nous encourageons le Conseil communal à traiter ce postulat et le postulat suivant d'une manière coordonnée.

Woeffray Laurent (PS). Ich erspare ihnen die Entstehungsgeschichte der Postulate um schnellst möglichst zum Apéro zu gelangen, möchte aber kurz darauf hinweisen, dass die Postulate Nr. 51 und Nr. 52 fast in einem einzigen gelandet wären.

Le contenu étant donc très similaire et pas contesté au sein du groupe socialiste, notre groupe soutiendra à l'unanimité ces deux postulats et nous proposons au Conseil communal de les regrouper pour ainsi produire un seul rapport. Je vous en remercie.

Menétrey Fabienne (Vert-e-s). Comme conseillé par mes préopinants, le groupe Vert-e-s va prendre la parole sur ces deux postulats regroupés. Nous avons accueilli avec intérêt les postulats n° 51 et 52 concernant la gestion du ramassage des déchets en ville de Fribourg.

Ces deux objets mettent en évidence une problématique concrète, celle de l'accès à la déchetterie des Neigles, et proposent des projets qui combinent conscience écologique et envie de créer des espaces de rencontre et de partage entre habitant-e-s. Ces réflexions sont bien évidemment nécessaires et cela ne fait aucun doute pour nous.

Parmi ces postulats, celui proposé par Mme S. Gerber et M. L. Woeffray, nous semble tout particulièrement pertinent. Cette démarche a déjà rencontré son succès et s'est avérée être utile par les habitant-e-s de la capitale.

Nous soutiendrons donc la transmission de ces deux postulats, mais nous demandons au Conseil communal de s'inspirer de ces idées intéressantes pour y répondre avec des solutions plus globales et très efficaces.

Vote

Le Conseil général décide, à l'unanimité des 59 membres ayant voté, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 51 de Mmes Véronique Grady et Océane Gex.

Ont voté en faveur de la transmission: 59 Aebischer David (PLR), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 0

- n° 52 de Mme et M. Sonja Gerber et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un véhicule de ramassage de petits déchets circulant dans les quartiers de la ville

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude, ainsi que de tous les autres jusqu'à y compris le n° 58. Il rappelle cependant que la transmission de chaque postulat conduit à une charge de travail importante pour l'administration communale. Nous avons aujourd'hui 15 postulats qui sont prévus d'être transmis. Je vous prie simplement de bien tenir compte de cet élément-là et aussi d'être indulgent si nous n'arrivons pas toujours à répondre dans le délai d'une année, vu la masse des postulats dont nous sommes saisis.

Woeffray Laurent (PS). In der Stadt Bern fährt ein Fahrzeug namens ÖkoInfoMobil regelmässig durch die Stadt und hält in jedem Quartier für einige Minuten an. Die Bewohner·innen können in diesem Fahrzeug kleinere Abfälle, die kein Hausmüll sind, entsorgen. Dieses erspart den Weg zu einer fixen Müllsammelstelle um z. B. eine kaputte Tischlampe, nicht mehr gebrauchte Plastikpflanzentöpfe oder einen beschädigten Beistelltisch zu entsorgen, der nicht repariert werden kann. Darüber hinaus dient das Fahrzeug auch dazu, die Bewohner·innen über die Abfallentsorgung und Abfalltrennung zu informieren und aufzuklären und trägt so zu einer besseren Wiederverwertung von recycelbaren Materialien bei. Es handelt sich also um eine umweltfreundliche, qualitative und komfortable Lösung für die Abfallentsorgung.

La Ville de Fribourg dispose aujourd'hui dans l'ensemble d'une relativement bonne gestion des déchets. En revanche, l'élimination de déchets recyclables est entravée par la mauvaise accessibilité de la déchetterie des Neigles et par le manque de transports publics pour s'y rendre. En allant chercher les déchets là où ils sont produits, l'ÖkolInfoMobil pourrait offrir un complément bienvenu à la gestion des déchets de la Ville de Fribourg. Enfin, l'aspect informatif et consultatif quant au recyclage peut, à moyen terme, contribuer à réduire la quantité de déchets.

Pour toutes ces raisons, nous vous prions de bien vouloir transmettre au Conseil communal ce postulat pour étude. D'ailleurs, je vous prie de trouver un autre nom que ÖkolInfoMobil, s'il vous plaît.

Rugo Claudio (PA). On est passé d'un jour de ramassage à deux jours. Personnellement, je suis dérangé deux fois par semaine, étant donné que ces véhicules passent à l'heure où je dors, c'est-à-dire 07.00 heures du matin. Ma question: un tour de ramassage de plus correspond à combien d'EPT?

Vote

Le Conseil général décide, par 55 voix contre 0 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 52 de Mme et M. Sonja Gerber et Laurent Woeffray.

Ont voté en faveur de la transmission: 55 Aebischer David (PLR), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoît (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenues: 2 Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

- n° 53 de Mmes et M. Camille Goy, Amélie Baechler, Valentine Mauron et Lionel Tissot (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de rendre obligatoire la pose de panneaux solaires lors de construction, rénovation ou surélévation de bâtiments présentant une surface en façade et/ou toiture intéressante

Goy Camille (Vert-e-s). Que cela soit la situation géopolitique internationale, le dernier rapport du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) ou simplement la météo de ce printemps, tout autour de nous nous rappelle que nous sommes à un tournant pour garantir une planète habitable et un avenir viable. Pour ce faire, il faut une action politique ambitieuse au plus vite.

En matière d'énergie, il est impératif d'accélérer le tournant énergétique en économisant l'énergie d'une part, et en développant les énergies renouvelables d'autre part. C'est dans cette optique qu'avec mes collègues nous vous proposons ce postulat sur les technologies solaires, celles-ci ayant un immense potentiel de production électrique et thermique.

Tout en saluant les initiatives prises par la Ville de Fribourg pour accroître le développement de technologies solaires sur les toits de ses propres bâtiments, nous pensons qu'il est temps d'agir de manière encore plus ambitieuse et globale, en incluant les bâtiments appartenant à des privés et en introduisant une véritable obligation. Nous demandons ainsi au Conseil communal d'étudier la possibilité de modifier le règlement communal d'urbanisme afin de rendre obligatoire la pose de panneaux photovoltaïques lors de construction, rénovation ou surélévation de bâtiments présentant une surface en façade et/ou en toiture intéressante.

Il s'agirait donc d'aller plus loin que ce que prévoit l'article 317 du règlement communal d'urbanisme actuellement en vigueur, qui prévoit la possibilité que certaines toitures soient recouvertes de végétation et/ou d'installations solaires. A ce propos, nous précisons que la combinaison de la végétation et des installations photovoltaïques est tout à fait possible et que les deux démarches ne s'excluent pas.

Le Conseil communal serait ainsi chargé d'étudier la possibilité d'instaurer une telle obligation conformément au cadre légal en vigueur et il pourrait également étudier l'utilité d'accompagner cette obligation par un soutien administratif et financier.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien à ce postulat.

Giller-Zbinden Marie (UDC). Conformément à l'article 13 du RCG, je vous signale mes liens d'intérêts. Je suis employée d'une société active dans la physique du bâtiment et notamment la rénovation énergétique des bâtiments.

Je vous rappelle que le groupe UDC a été le premier groupe de ce Conseil à demander que des panneaux solaires soient installés sur les bâtiments, notamment les bâtiments publics, comme, par exemple, le théâtre Equilibre.

Le postulat peut sembler être une très bonne idée et le groupe UDC pense que l'énergie solaire est la meilleure solution pour la transition énergétique.

Toutefois, ce postulat n'est pas nécessaire puisque c'est déjà le cas. A l'article 11b de la loi cantonale sur l'énergie, il est indiqué: *"Les bâtiments à construire sont équipés de sorte que les besoins d'électricité soient couverts en partie par une source renouvelable"*.

Le règlement sur l'énergie précise, à l'article 25, qu'il faut 10 W/m² SRE de production propre pour les bâtiments à construire, conformément aux recommandations du MoPEC 2014. Je précise que les surélévations et les rénovations d'envergure sont considérées comme bâtiments à construire.

De plus, comme l'a dit Mme C. Goy, le RCU de notre ville précise à l'article 317: *"Les toitures dont la dimension en plan dépasse 20 m² et dont la pente n'excède pas 15 degrés doivent être recouvertes de végétation et/ou d'installations solaires thermiques et/ou photovoltaïques"*.

Une aide financière plus importante de ces installations n'est pas souhaitable puisque que le soutien de Pronovo permet déjà un retour sur investissement sur sept à dix ans. Bien entendu, le problème principal reste les immeubles locatifs pour lesquels le propriétaire n'a aucun intérêt à investir.

Ce postulat va donc, à notre avis, enfoncer une porte ouverte, c'est pourquoi nous allons le refuser et nous vous invitons à en faire de même.

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Il y aura encore une intervention au nom du groupe faite par mon collègue. J'interviens uniquement pour dire que bien que les intentions derrière ce postulat soient tout à fait louables, force est de constater que le résultat serait totalement contre-productif. Il y a notamment avec le contexte géopolitique actuel, comme cela a aussi été mentionné, les coûts de certains matériaux de production qui s'envolent à la hausse. Donc obliger des personnes qui par exemple seraient intéressées à assainir leurs biens, ce qui est aussi très intéressant au niveau de la politique énergétique, pourrait être totalement freiné si en plus de ça leur surface est considérée comme intéressante - qu'est-ce que cela veut dire? – et qui seraient en plus contraints de devoir assumer les coûts de la pose de panneaux solaires.

On est convaincu que la piste de l'énergie solaire est la bonne. Mais d'obliger des particuliers, des collectivités, toutes personnes qui s'investiraient dans des projets de construction avec un but qui pourrait aller dans le sens des intentions des proposant, le but ne serait pas atteint.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Si le groupe Le Centre/PVL rejoint les postulants sur la volonté d'un développement plus important du photovoltaïque, il refusera néanmoins ce postulat sous la forme proposée.

Nous sommes convaincus que la ville a encore un grand potentiel en termes d'énergie renouvelable, notamment pour ce qui est du photovoltaïque et de la valorisation des toitures des bâtiments publics. La guerre en Ukraine et l'augmentation des prix de l'énergie doivent jouer un rôle d'accélérateur dans la transition vers les énergies renouvelables.

Cependant, la loi cantonale sur l'énergie fixe déjà une part d'énergie renouvelable d'au moins 30% lors de la construction ou l'extension de bâtiments. De même, dans son plan des périmètres énergétiques, la révision générale du plan d'aménagement local interdit le recours au mazout et impose soit le raccordement au chauffage à distance, alimenté notamment par du renouvelable, soit la production individuelle d'énergie renouvelable. Ces mesures constituent une solution réfléchie et appropriée pour développer le recours à un mix énergétique renouvelable.

Nous ne soutiendrons donc pas une obligation de poser des panneaux photovoltaïques lors de la construction, l'agrandissement ou la rénovation des bâtiments privés.

Notre groupe rappelle que la priorité doit être mise, comme l'a déjà dit ma collègue, sur l'assainissement des bâtiments. L'obligation du photovoltaïque poserait la question de savoir qui paiera. Le propriétaire, le locataire ou la commune? De plus, cette obligation aurait des effets négatifs:

- La renonciation à une rénovation ou un agrandissement en raison des coûts exigés par l'obligation de poser des panneaux solaires, ce qui irait par ailleurs contre un objectif de densification modérée du bâti dans les villes pour éviter le mitage du territoire et retarderait l'assainissement.
- Des effets antisociaux avec une hausse des loyers dans une période justement compliquée en raison de la baisse du pouvoir d'achat.
- Une mauvaise priorisation, avec par exemple davantage d'investissements dans les panneaux solaires et moins dans l'assainissement.
- Un retard des projets compte tenu des pénuries de matériaux et de main-d'œuvre dans la filière du photovoltaïque.

Pour ces raisons, le groupe Le Centre/PVL refusera la transmission de ce postulat. Une accélération de la valorisation énergétique des toitures des bâtiments communaux est cependant vivement appelée de nos souhaits.

Par ailleurs, nous soutiendrons les postulats n° 54 et 55 et espérons qu'un maximum de synergies pourront être trouvées entre les trois niveaux politique, notamment avec le Programme Bâtiments mis en place par le Canton.

Rugo Claudio (PA). Je suis étonné des propos car ils sont contradictoires, M. J.-T. Vacher. Je veux simplement amener un témoignage chiffré.

Un de mes collègues avait l'intention, je crois même que cela s'est fait, de rénover un toit et il en avait pour CHF 70'000.- d'investissements. La Ville, le Canton et la Confédération lui proposaient en tout et pour tout, je crois, CHF 6'000.-. Il a trouvé cela ridicule. Il est vrai qu'il est ridicule de subventionner à hauteur de moins de 10% des investissements qui sont bénéfiques pour tous. En comparaison, en Italie, les prêts vont jusqu'à 100% et sont gratuits. L'Etat subventionne jusqu'à 100%. L'obligation, pourquoi pas? Mais il faut surtout aller dans le sens du subventionnement des énergies renouvelables. Ce que l'on veut, c'est un objectif de la durabilité. On va donc soutenir ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 34 voix contre 17 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 53 de Mmes et M. Camille Goy, Amélie Baechler, Valentine Mauron et Lionel Tissot.

Ont voté en faveur de la transmission: 34 Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 17 Aebischer David (PLR), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Parpan Mario (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 8 Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Jelk Guy-Noël (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Page Maurice (CG-PCS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS)

- n° 54 de Mmes et M. Lionel Tissot, Amélie Baechler, Camille Goy et Valentine Mauron (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'inciter, de manière proactive, une démarche collaborative pour l'assainissement énergétique des bâtiments privés

Tissot Lionel (Vert-e-s). Permettez-moi tout d'abord de vous rappeler les chiffres suivants: en Suisse, le secteur du bâtiment est responsable de 25% des émissions de CO₂ et moins de 1% des bâtiments sont rénovés chaque année. Il en va de même à Fribourg, il n'y a qu'à constater le peu de chantiers en cours dédiés à la rénovation sur le territoire communal.

Tout en reconnaissant que la Ville de Fribourg a déjà réalisé un certain nombre de progrès du point de vue énergétique; notamment par l'assainissement de ses propres bâtiments ou encore la mise en place de diverses subventions, avec mes trois collègues nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en œuvre une démarche proactive et collaborative pour l'assainissement énergétique des bâtiments privés tels que les objets de rendement des caisses de pensions et des assurances ou encore les logements en PPE.

Cette démarche, consistant à un accompagnement personnalisé technique et administratif, doit à notre sens, intégrer toutes les parties prenantes qui permettront d'assurer la rénovation des biens immobiliers de façon efficace, soutenue et facilitée.

Trop souvent, malheureusement, la planification d'une rénovation paraît longue et fastidieuse pour un propriétaire privé, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un bâtiment protégé. Chaque service défend ses intérêts de manière quasi unilatérale ce qui peut bloquer prématurément un projet. La démarche telle que décrite dans le présent postulat permet de réunir autour d'une table les maîtres d'ouvrage, les Services communaux et cantonaux sollicités lors des mises à l'enquête ainsi que des expert-e-s, afin d'aboutir à des solutions efficaces et conformes aux exigences légales tout en tenant compte des enjeux patrimoniaux et environnementaux.

Les avantages d'une telle démarche sont pluriels:

- La démarche est proactive de la Ville vers les privés;
- Le résultat de cette démarche aboutit sur une proposition concrète de rénovation prévalidée par les autorités;
- La démarche permet d'identifier les opportunités d'intégrer les énergies renouvelables et les panneaux solaires;
- La démarche permet de mieux informer sur les subventions disponibles;

avec pour objectifs principaux de diminuer significativement la consommation d'énergie et de réduire les émissions de CO₂ sur le territoire communal.

Pour finir, sachez que d'autres communes ont déjà mis en œuvre avec succès une telle démarche, par exemple Onex, Morges ou encore Vevey pour ne citer que celles-ci. Alors

pourquoi pas Fribourg? Sachez encore que Lausanne a défini un objectif de 3.3% du patrimoine bâti de rénovation pour l'année prochaine. Cet objectif est ambitieux mais je pense que Fribourg peut aussi se doter d'un tel objectif.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre soutien à ce postulat.

Giller-Zbinden Marie (UDC). Mes liens d'intérêts ont déjà été signalés au postulat précédent, je ne vais donc pas les répéter.

Ce postulat va également enfoncer une porte ouverte puisque la Ville est déjà exemplaire. En effet, elle subventionne la réalisation des audits énergétiques CECB Plus. De plus, le Canton va également les subventionner dès après-demain, c'est-à-dire le premier juillet, ce qui permettra aux propriétaires de la ville d'avoir un audit énergétique presque gratuitement.

Bien sûr, je salue la démarche de ce postulat, qui me donnerait certainement plus de travail, car, oui, il existe des entreprises qui accompagnent les propriétaires dans leurs démarches de rénovation. C'est pourquoi je vais refuser ce postulat et vous invite à en faire de même.

Vonlanthen Marc (PS). La démarche collaborative pour l'assainissement énergétique des bâtiments proposée par ce postulat est une démarche constructive, pleinement soutenue par le groupe socialiste. A notre avis, elle devrait même aller plus loin et être étendue à l'installation de panneaux photovoltaïques et thermiques et pas uniquement à l'assainissement du bâtiment.

Comme dit lors de la discussion sur les comptes, les moyens pour amener les privés à investir dans la transition énergétique doivent être augmentés. Le groupe socialiste en appelle encore une fois à affecter une part conséquente des comptes 2021 au fonds prévu à cet effet. Si les ristournes sur impôts proposées par le groupe CG-PCS hier soir sont une démarche louable, soutenir plus activement encore la population dans la transition énergétique nous semble infiniment plus durable.

Vote

Le Conseil général décide, par 43 voix contre 6 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 54 de Mmes et M. Lionel Tissot, Amélie Baechler, Camille Goy et Valentine Mauron.

Ont voté en faveur de la transmission: 43 Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 6 Gex Jean-Noël (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 6 Aebischer David (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Page Maurice (CG-PCS), Salina Adrienne (PLR)

- n° 55 de Mmes et M. Amélie Baechler, Lionel Tissot, Camille Goy et Valentine Mauron (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier les opportunités de réduire la dépendance communale au gaz

Mauron Valentine (Vert-e-s). Ces derniers mois, comme vous le savez, le conflit entre la Russie et l'Ukraine a remis en évidence l'urgence du débat sur l'énergie en Suisse et notamment notre dépendance aux importations de gaz russe. Le gaz russe représente 15% de la consommation totale d'énergie en Suisse et près de la moitié est importée de Russie. En ville de Fribourg, la proportion de consommation de chaleur finale provenant du gaz représente plus de 50%.

Une telle dépendance a des conséquences pour notre commune: l'augmentation des prix de l'énergie pour les ménages et l'industrie mais également des risques de pénurie à moyen et court termes.

Aujourd'hui, nous pensons que Fribourg peut se doter d'une stratégie ambitieuse, très ambitieuse, en vue de diminuer sa consommation d'énergie et d'autre part de soutenir l'accélération du développement des énergies renouvelables. Deux mots d'ordre: sobriété et efficacité.

Afin d'avoir une vision préventive, proactive, ce postulat souhaite que la Ville de Fribourg se dote d'un vrai plan de remplacement de la production de chaleur, en incluant les privés, ceci en vue d'une indépendance face au gaz, notamment du gaz russe, avec des objectifs clairs et concrets à moyen terme, soit d'ici trois à cinq ans.

Je vous encourage à soutenir ce postulat.

Giller-Zbinden Marie (UDC). Mes liens d'intérêts n'ont toujours pas changé.

En matière énergétique, la Ville va beaucoup plus loin que le Canton. En effet, en ville de Fribourg, il n'est plus possible d'installer une chaudière à gaz, sauf circonstance particulièrement spéciale. La transition est donc en marche. Malheureusement, le covid-19 et la guerre en Ukraine ne permettent pas de l'accélérer, à cause des pénuries auxquelles nous devons faire face. Le propriétaire qui souhaite remplacer sa chaudière actuellement par une pompe à chaleur (PAC) doit attendre presque une année pour la livraison de la nouvelle chaudière.

Pour tous les secteurs situés dans le périmètre obligatoire du chauffage à distance (CAD), il faut souvent attendre que celui-ci soit installé. On ne peut malheureusement pas aller plus vite que la musique. C'est pourquoi, je vais refuser ce postulat et vous invite à en faire de même.

Vonlanthen Marc (PS). Je commencerais juste peut-être à signaler à ma préopinante qu'il existe d'autres possibilités pour produire du chaud qu'une chaudière, effectivement.

Le postulat n° 55 demande d'étudier les opportunités de réduire la dépendance communale au gaz, notamment au gaz russe, il demande un plan de remplacement de cet agent énergétique. C'est évident que le groupe socialiste partage ces préoccupations et transmettra ce postulat à l'unanimité. Toutefois, davantage qu'un plan de remplacement à kWh de gaz russe par un kWh produit par, par exemple, du solaire thermique, ce que souhaite le groupe socialiste est

également que ce postulat soit abordé peut-être surtout sous l'angle de la diminution des besoins de chaleur et de l'efficacité énergétique.

Avec ces remarques, nous soutiendrons à l'unanimité, comme dit, ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 45 voix contre 9 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 55 de Mmes et M. Amélie Baechler, Lionel Tissot, Camille Goy et Valentine Mauron.

Ont voté en faveur de la transmission: 45 Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamei Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Parpan Mario (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woefray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 9 Aebischer David (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Uldry José (UDC)

Se sont abstenus: 3 Page Maurice (CG-PCS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

- n° 56 de Mme et M. Jean-Pierre Wolhauser et Véronique Grady (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'aménager un espace récréatif sur le terrain de l'Hôpital des Bourgeois (parcelle 16228 RF de la Commune de Fribourg)

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Nous demandons au Conseil communal d'étudier l'aménagement de la partie du terrain côté sud-ouest de l'Hôpital des Bourgeois qui est en friche et que l'on traverse sans y prêter attention, avec les trois objectifs suivants:

- a) étendre la place de jeux existante qui est à l'étroit;
- b) réaménager le terrain qui est en pente, en terrasses pour accueillir des bancs et des jeux (échecs, moulins et autres);
- c) revoir la végétalisation de l'espace qui est sauvage.

Ainsi, ce secteur entre le Criblet et le parking des Bourgeois gagnera en visibilité et offrira aux familles et aux adeptes des jeux en plein air un nouvel espace bien venu au centre-ville.

Pochon Thierry (Vert-e-s). La parcelle 16228 RF mérite effectivement qu'on lui apporte des améliorations. Outre un parking à l'ancien Hôpital, on y trouve un peu de tout: un point de collecte, des bancs épars, de petites places de jeux, des panneaux publicitaires, des platebandes de fleurs et mi-lauriers et mi-diversifiés, chats malingres de la parcelle d'à côté, et surtout une redondance de chemins goudronnés. En termes d'image et de fonctionnalité, on peut en effet faire mieux.

Le groupe Vert-e-s soutient la transmission du postulat n° 56 et enjoint le Conseil communal d'aller plus loin encore dans une approche écologique durable et globale. Pourquoi pas en élargissant le projet à la parcelle 16227 RF en accord avec son propriétaire?

Je rappelle par ailleurs que, le 11 octobre 2021, a été déposé le postulat n° 31 de Mmes et M. M.-C. Rey-Baeriswyl, F. Menétrey, B. Dietrich et F. Delarze, en faveur d'un projet culture et lien social dans le jardin de l'Hôpital des Bourgeois sis sur la même parcelle.

Vote

Le Conseil général décide, par 53 voix contre 0 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 56 de Mme et M. Jean-Pierre Wolhauser et Véronique Grady.

Ont voté en faveur de la transmission: 53 Aebischer David (PLR), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 4 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

- n° 57 de Mmes et M. Claire Roelli, Immaculée Mosoba et Simon Zurich (PS)
demandant au Conseil communal d'étudier des pistes concrètes pour lutter contre
la précarité en ville de Fribourg

Roelli Claire (PS). Ce postulat vise à étudier des pistes concrètes pour lutter contre la précarité en ville de Fribourg et il fait suite au postulat n° 158 d'il y a quelques mois dont la réponse ne nous a pas donné satisfaction. Certes, nous avons appris que la Ville manque actuellement de données, mais nous savons tou-te-s que la précarité existe. Si nous ne le savions pas, depuis le covid-19, c'était très visible. Elle touche une partie de la population de la ville que nous appelons "zone grise", celle qui avance souvent sur le fil du rasoir.

Il s'agirait d'étudier le développement d'une orientation dite de prestations sociales collectives ou de redéfinir celle existante non pas uniquement en fonction d'un profil type (jeunes, seniors, migrants, femmes, personnes toxico dépendantes ou en situation de handicap, - j'en oublie certainement d'autres, je reviendrai là-dessus-). Précisons quand même, cela me semble important, que notre postulat n'est pas une critique des institutions sociales qui font un travail de qualité reconnu. Cependant, leur mission vise en général des catégories spécifiques et c'est cette catégorisation qui freine beaucoup de personnes car elles ne peuvent pas s'identifier à l'une ou l'autre des institutions qui offrent de l'aide.

Notre postulat ne s'adresse pas au Service de l'aide sociale non plus. L'aide sociale est aujourd'hui individualisée. Et pour ceux qui ne le savent pas, il est nécessaire de fournir des preuves de l'indigence pour être aidé financièrement. Nous pensons plutôt à des prestations de type seuil-bas, donc facilement accessibles, et qui s'orientent vers le collectif et non pas vers l'individuel dont font justement partie des personnes sans profil défini mais en situation d'insécurité sociale. Il y a quelques mesures concrètes à étudier, la liste n'est pas exhaustive. Il y a, par exemple, l'accès à des sacs de poubelle ou encore des produits hygiéniques gratuits et nous avons déjà salué le projet de la banque alimentaire en espérant vraiment, je le souligne encore une fois, qu'un accès direct aux personnes soit également possible et pas uniquement par le biais des institutions. Pourquoi aussi ne pas susciter des projets de type frigos communautaires dans les différents quartiers? Cela marche très bien dans d'autres villes. Nous ne reviendrons pas ici sur la gratuité des transports mais il y a peut-être quand même des accès avantageux à étudier et à développer, par exemple au travers de cartes journalières ou alors de tarifs meilleurs marchés de transports publics à certaines heures ou certains jours. On peut être un peu créatif dans ce domaine.

Pour terminer, il s'agirait aussi d'étudier ce qu'il est possible de faire toujours dans l'esprit de réduire et de lutter contre la précarité dans le domaine du logement social ou dans celui des crèches. Les crèches, certes, représentent une problématique complexe mais le nombre de places, les tarifs, l'accessibilité aux familles est une thématique redondante. Il me semble que cela fait 20 ans que j'entends toujours la même chose.

Il nous semble, pour terminer, que la situation financière de la Ville s'y prêterait vraiment, je dirais même à merveille, aujourd'hui, rappelez-vous notre discussion d'hier soir, pour approfondir l'étude de ces mesures -il peut y en avoir d'autres, évidemment- et qui constitueraient alors les premiers pas d'une réelle politique sociale et cohérente de la Ville.

Rugo Claudio (PA). J'aimerais compléter que le pauvre en Suisse doit toujours faire "x" demandes et tout de suite il se heurte à des murs, à des portes qui se ferment, à des actes d'exclusion. Je demande à ce que les politiciens, vous tous les 80 et les cinq Conseillers communaux, prêtent attention. Pour citer l'opposé, je ne dis pas que c'est le must, mais au niveau social, le pauvre a des droits. En Suisse, ces droits sont bafoués. Ces droits existent en France, en Italie, en Europe, mais en Suisse ils sont bafoués.

Vote

Le Conseil général décide, par 53 voix contre 3 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 57 de Mmes et M. Claire Roelli, Immaculée Mosoba et Simon Zurich.

Ont voté en faveur de la transmission: 53 Aebischer David (PLR), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoît (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naima (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 3 Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Uldry José (UDC)

Se sont abstenus: 3 Collaud Gérald (CG-PCS), Gex Jean-Noël (PLR), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

- n° 58 de MM. Gérald Collaud (CG-PCS), Oliver Collaud (Vert-e-s) et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'octroyer un subside aux entreprises et aux familles qui font l'achat d'un vélo-cargo

Collaud Gérald (CG-PCS). Vous connaissez toutes et tous les problèmes de circulation qui existent en ville et dans ses alentours. Même s'il est souvent, et même très souvent, possible de se déplacer en vélo, ce n'est pas toujours le cas. On peut penser à un parent qui doit aller chercher son enfant ou à une entreprise qui doit intervenir avec du matériel lourd ou en livrer; ce qui peut être difficile en vélo aussi.

Dans le but de promouvoir cette mobilité plus efficace, notre postulat demande que la Commune attribue un subside aux personnes et aux entreprises qui souhaitent acquérir un vélo-cargo, qu'il soit électrique ou non. Comme d'ailleurs cela a déjà été fait il y a quelques années pour l'achat de vélos électriques. Je vous remercie de soutenir ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 43 voix contre 13 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 58 de MM. Gérald Collaud, Oliver Collaud et Marc Vonlanthen.

Ont voté en faveur de la transmission: 43 Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Salina Adrienne (PLR), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 13 Aebischer David (PLR), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gex Océane (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

Se sont abstenus: 3 Gex Jean-Noël (PLR), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rugo Claudio (PA)

- n° 59 de Mme et M. Bettina Noll (Vert-e-s) et Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'intégrer systématiquement les besoins de la mobilité douce dans la planification des chantiers en ville de Fribourg

Steiert Thierry, syndic. Dans ce cas concret, le Conseil communal vous propose de ne pas transmettre ce postulat pour la pure et simple raison que la demande formulée par les auteurs du postulat est déjà réalisée intégralement, c'est-à-dire que l'on enfoncerait des portes ouvertes. Nous intégrons déjà systématiquement les besoins de la mobilité douce dans la

planification des chantiers en ville de Fribourg et il n'est pas nécessaire de déposer un postulat. Si, dans un cas précis, il y a peut-être une situation qui s'est produite et qui motivait les auteurs du postulat de le déposer, il y a d'autres moyens d'exprimer leurs questions ou leurs soucis plutôt que de déposer un postulat qui enfonce des portes ouvertes.

Noll Bettina (Vert-e-s). Wir fühlen uns verpflichtet zwei, drei Beispiele zu nennen, wo wir das Gefühl hatten, dass Verbesserungsmöglichkeiten drin liegen würden. In unserer Stadt bewegt sich aktuell viel, was erfreulich ist. Diverse Baustellen und Grossprojekte sind dabei geplant und realisiert zu werden. Bei einigen Baustellen entsteht trotzdem der Eindruck, dass den Bedürfnissen des Langsamverkehrs nicht ausreichend Rechnung getragen wurde. So war vorgesehen die Promenade du Saumon im Auquartier, aufgrund der Bauarbeiten an der Zähringerbrücke, für den Fussverkehr zu sperren. Dieser Weg wird aber täglich von Schulkindern genutzt um die stark befahrene Achse entlang von Rue des Forgerons - Berntor - Route des Neigles zu vermeiden. Wir hoffen, dass hier bis Baubeginn noch Anpassungen folgen werden. Bei der Baustelle an der Richemont-Kreuzung waren die Ampeln für eine gewisse Zeit unterbrochen, so dass sich vor allem ältere Fussgänger aufgrund des hohen Verkehrsaufkommens und der Geschwindigkeit der Fahrzeuge auch auf dem Fussgängerstreifen nicht trauten die Strasse zu überqueren. Für Velofahrende bleibt an dieser Kreuzung inmitten des motorisierten Verkehrs wenig Platz und auch sie haben Mühe die Kreuzung sicher zu überqueren oder sich vom Bahnhof herkommend in den Verkehr einzufädeln. Auf der Route du Jura stadteinwärts bestand bis vor kurzem eine Baustelle, die in einer Rechtskurve plötzlich auf dem Velostreifen auftauchte ohne das gut sichtbare Signalisationen davor gewarnt hätten. In der Route-Neuve steht die Baustellensignalisation beim Hangrutsch seit längerem auf der Velospur.

La gestion de la circulation sur des chantiers parfois complexes représente certainement un défi, de sorte qu'il est difficile de satisfaire tous les besoins des différents usagers de la route. Certaines restrictions doivent être acceptées. Mais s'il est évident de garantir la sécurité et le passage du trafic motorisé sur chaque chantier, il devrait également être évident d'obtenir la même chose pour les cyclistes et les piétons. Des normes et des bases légales existent en partie à cet effet. Avec le nouveau règlement de police de la Ville de Fribourg, nous, conseillers·lères généraux·ales, aurons la possibilité de participer à leur élaboration.

Notre demande au Conseil communal est de soutenir la mise en œuvre des bases existantes et de mieux prendre en compte les besoins de la mobilité douce par des mesures systématiques et concrètes lors de la planification et réalisation des chantiers. Lors de chantiers importants, il serait en outre souhaitable de mener des actions de sensibilisation pour que les automobilistes fassent preuve d'égards envers les usagers de la route plus faibles. De telles mesures faciliteraient le passage des chantiers, contribueraient à la sécurité et minimiseraient le potentiel de conflits entre les différents usagers de la route.

Pour terminer, j'aimerais encore mentionner deux documents que je trouve très clairs et qui montrent que le thème de la mobilité douce lors de chantiers préoccupe également d'autres villes et cantons:

Die Broschüre "Fussgängerführung bei Baustellen" von Fussverkehr Schweiz, sowie die Dokumentation "Veloführung bei Baustellen" vom Kanton Zürich.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit und für die Unterstützung unseres Anliegens.

Kohler Valérie (Le Centre/PVL). La mobilité douce doit pouvoir s'intégrer rapidement et facilement dans nos modes de vie. Au vu de l'urgence climatique, cela est certain. Or, le groupe Le Centre/PVL regrette néanmoins que le postulat pour l'intégration systématique des besoins de la mobilité douce n'élargisse pas la problématique de la sécurité routière à tous les types de mobilité et au règlement des problèmes temporaires actuels avec l'insertion harmonieuse et progressive de cette mobilité douce dans une politique globale de mobilité en ville.

Comme les auteurs du postulat, nous regrettons les quelques couacs quant à l'absence de signalisation, comme par exemple le cas du carrefour Richmond pendant les travaux qui ont engendrés quelques frayeurs aux cyclistes bien sûr, mais aussi aux autres usagers piétons et automobilistes. Ce qui nous incite à rappeler l'attention que nous devons d'abord porter, me semble-t-il, à la bonne coordination et à l'harmonie entre les différents utilisateurs de moyens de transports multimodaux avant d'entreprendre leur amélioration spécifique par une mise en place systématique d'un mode de déplacement doux, focalisé sur le moyen de déplacement et non sur l'équilibre et la bonne coordination des usages, des usagers, des nouvelles habitudes en ville.

Dietrich Benoît (PS). Le parti socialiste a étudié avec attention le postulat n° 59. Il partage tout à fait les constats fait par les auteurs sur la circulation de la mobilité douce durant les travaux, notamment en ce qui concerne les exemples cités dans le postulat.

Cependant, comme expliqué par M. Le syndic, le travail demandé par le postulat existe déjà de manière systématique lors de la mise en place de travaux. Si ce postulat devait évidemment réveiller les personnes responsables, sa transmission les surchargerait en travaillant à l'écriture d'un rapport se terminant par un laconique "le postulat est ainsi liquidé", plutôt qu'aux réflexions nécessaires sur les chantiers à venir pour résoudre de manière concrète les éléments évoqués par les auteurs, car ces questionnements doivent recevoir des réponses.

En prenant en compte ces différents éléments, nous nous abstiendrons dans notre majorité alors qu'une minorité soutiendra la transmission.

Bourgarel Gilles (Vert-e-s). Si les normes sont bien planifiées pour chaque chantier, c'est une obligation légale. Il n'y a qu'à rappeler les règles de la SUVA. Il en est autre de leur gestion au quotidien sur des chantiers de longue durée. Les réguliers déplacements des passerelles pour piétons, des cheminements des piétons, rendent parfois les parcours totalement incompréhensibles, obligeant les gens à faire des demi-tours, etc. Là, nous pensons surtout aux personnes à mobilité réduite ou aux personnes âgées qui sont parfois dissuadées par ces difficultés de sortir de chez elles pour aller faire de simples commissions. Il ne s'agit pas de questions de normes, il s'agit de leur application au quotidien et d'un suivi plus régulier, surtout sur les chantiers de longue durée qui impactent fortement des chaussées en ne laissant que très peu de place.

Par mon métier, j'ai eu l'occasion de suivre des chantiers sur de longues durées en passant de nombreuses heures chaque jour à travailler. C'est là que l'on se rend compte réellement des problèmes causés surtout à ces catégories de personnes que je viens de citer. Aussi, refuser la

transmission de ce postulat reviendrait quand même à montrer une certaine négligence et un manque de vécu quotidien par rapport à ces problèmes-là.

Il ne s'agit donc pas de modifier des normes car elles existent, mais réellement de les appliquer et peut-être d'aider, en tout cas dans les secteurs concernés par des travaux de longue durée, les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées, de prendre des mesures de manière préventive, de manière à ce qu'elles puissent continuer à vivre normalement.

Collaud Gérald (CG-PCS). En réponse aux interventions précédentes, je souhaite préciser que si nous soutenons la mobilité douce, c'est parce que c'est celle qui est bien sûr le plus en danger. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de besoins de défendre les voitures du point de vue de la sécurité dans les chantiers.

Par ailleurs, je souhaite aussi relever que si la mise en oeuvre est effectivement très souvent respectée pour les piétons, c'est vrai que l'on trouve dans la plupart des cas des possibilités de passage pour les piétons, on oublie souvent les personnes à mobilité réduite, comme vient de le rappeler mon préopinant, et surtout cette mise en oeuvre n'est malheureusement pas toujours le cas pour les cyclistes. Il y a, contrairement à ce que l'on disait tout à l'heure, probablement des dizaines d'exemples en ville de Fribourg où les cyclistes ne sont pas pris en compte lorsqu'il y a des chantiers. Même aujourd'hui encore, par exemple dans le quartier de la Vignettaz, le chantier qui a été installé ne permet pas aux cyclistes de passer, sauf bien sûr à descendre et à pousser le vélo, et parfois le chemin est tellement étroit qu'il faut rester sur le vélo alors que c'est un chemin piétons. Il y donc vraiment des problèmes pour les cyclistes et je vous demande de soutenir ce postulat.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Pour avoir un accident, généralement, il faut être deux. Aussi, avoir une meilleure signalisation et de meilleures indications pour les voitures, c'est aussi un plus pour les piétons et les vélos.

Vote

Le Conseil général décide, par 32 voix contre 9 et 16 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 59 de Mme et M. Bettina Noll et Gérald Collaud.

Ont voté en faveur de la transmission: 32 Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Goy Camille (Vert-e-s), Jordan Simon (CG-PCS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Pochon Thierry (Vert-e-s), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 9 Aebischer David (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Krienbühl David (PLR), Perritaz Pierre-Alain (PS), Uldry José (UDC)

Se sont abstenus: 16 Bassil Rana (PS), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Gerber Sonja (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Pillar Nadège (PS), Roelli Claire (PS), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

- n° 60 de Mme et MM. Rana Bassil, Laurent Woeffray, Marc Vonlanthen et Benoît Dietrich (PS) demandant au Conseil communal de soutenir la culture par une aide plus conséquente et pérenne

Dietrich Benoît (PS). Toute personne ayant un jour participé ou travaillé à des activités traitant de près ou de loin à la culture sait très bien que l'on ne compte pas ses heures de travail. En ville de Fribourg, on peut participer à la culture de toutes les manières possibles; en tant qu'employé, sur mandat, sur invitation, aussi en tant que public et surtout en tant que bénévole. C'est un magnifique engouement amené à la fois par le public, les professionnels et les associations de toutes tailles et il est fort profitable pour la ville. La culture est importante pour le quotidien, cela a déjà été évoqué ce soir, je pense que je n'ai pas besoin de le rappeler, non seulement cela amène une vie divertissante et critique essentielle, mais l'on sait bien aussi qu'il y a un grand retour financier au vu de l'activité que cela génère sur le sol communal.

Cependant, la situation du financement à Fribourg et en Sarine est discordante. Cela est dû à la croisée des politiques culturelles des régions qu'elle couvre. Avec le but de concentrer les politiques culturelles, nous proposons donc au Conseil communal d'étudier plusieurs axes en termes de culture:

1. La mise en place d'un guichet d'information artistique. La création d'un dossier de financement est toujours un long parcours du combattant, non-pas sur l'aspect artistique, mais bien sur les tâches administratives plurielles qu'il en incombe. Notez bien que le but n'est pas que le personnel du guichet fasse le dossier "à la place" de l'institution culturelle, mais bien qu'elle puisse en toute connaissance de cause, en fonction de la destination du dossier, du type de projet et du type d'institution, rediriger clairement vers les bonnes institutions, donner des exemples, aiguiller sur les bonnes pratiques.
2. Une augmentation du budget des aides subsidiaires allouées aux projets, afin d'éviter que certaines subventions ne servent qu'à "payer un souper au comité et aux bénévoles", mais plutôt pour subventionner le cœur des pratiques artistiques que sont les recherches.
3. Un budget de subvention extraordinaire pour pouvoir accueillir plus de grands événements qui changent de villes chaque année ou d'aider une fois de temps en temps un projet bien plus ambitieux.
4. Nous proposons des rencontres plus fréquentes de la Commission culturelle qui seraient utiles pour que les artistes puissent réagir plus rapidement à la sélection ou non de leur dossier par la Ville et pour permettre une meilleure organisation. Les dates de réunions et les délais d'envoi des dossiers devraient être communiqués de manière claire sur le site internet de la Ville. Cela peut sembler être un détail, mais il est très important de pouvoir planifier ses projets.

On pourrait critiquer la mise en commun de ces différentes suggestions dans le même postulat, mais il nous semblait important de faire une étude générale sur toutes ces possibilités plutôt que de bombarder de propositions. Dans l'organisation actuelle de la culture dans la région, la Ville doit pouvoir aider à stabiliser la qualité du travail et les emplois autant que possible dans sa marge de manœuvre définie par la répartition des rôles dans la politique culturelle cantonale. Nous avons vraiment à cœur de renforcer l'encouragement aux très belles et diverses cultures que nous avons en ville et vous remercions de votre soutien.

Menétrey Fabienne (Vert-e-s). En 2017, le postulat n° 34 du groupe Le Centre/PVL faisait la demande d'une étude sur la politique culturelle de la Ville de Fribourg. En 2017, comme toutes les années qui ont suivi alors, la Ville a reconnu, lors des réponses aux diverses questions aux postulats concernant la politique culturelle ainsi que dans les rapports de gestion de ces dernières années, une complexité et une difficulté à comprendre la répartition de tâches sur notre territoire. En 2017, les travaux étaient déjà en cours.

En 2020, le postulat n° 146 du groupe socialiste demandait d'étudier la possibilité d'assurer un financement durable des infrastructures culturelles. Dans sa réponse, le Conseil communal exprimait la complexité institutionnelle comme un frein à la création et à la liberté d'entreprendre. Il rappelait alors la demande des milieux culturels d'un changement de gouvernance. Ces vœux ont été retransmis, en 2021, au sein du groupe de travail culture de l'Assemblée constitutive.

Je ne vais pas rappeler toutes les promesses faites ou les mesures annoncées mais souhaite plutôt qu'avec cette demande du postulat n° 60, les différentes commissions, groupes de travail et de pilotage se souviennent de la proposition n° 2: simplifier et coordonner les processus de Culture 2030.

Il est important pour le groupe Vert-e-s de prendre la parole et de soutenir ce postulat qui met en lumière qu'aujourd'hui encore, en 2022, les processus administratifs pour les acteurs·rices culturels sont toujours laborieux et compliqués. Nous attendons que les choses qui avaient été prévues, notamment dans le cadre du projet de la fusion, soient mises en place au niveau de la Ville de Fribourg, que la politique culturelle de notre commune ne soit plus un flou qui n'a rien d'artistique, mais que la gouvernance en matière culturelle soit encore clarifiée et mieux coordonnée aussi bien pour les institutions en place que pour les projets hybrides.

Sautaux Claudine (Le Centre/PVL). Le Groupe Le Centre/PVL a pris connaissance du postulat n° 60 déposé par Mme et MM. Rana Bassil, Laurent Woeffray, Marc Vonlanthen et Benoît Dietrich qui demandent au Conseil communal d'étudier différentes pistes pour renforcer l'aide à la culture.

Je fais part de mes liens d'intérêts. Je suis membre de la Commission culturelle de la Ville de Fribourg.

Le groupe Le Centre/PVL rejoint le constat des auteurs du postulat sur le fait que l'accès aux subventions est devenu complexe pour les requérants, tout particulièrement pour les associations ou les artistes locaux qui ne disposent pas de structures administratives.

La répartition des rôles entre Etat, Agglomération et Commune découle de processus liés à la loi sur les affaires culturelles (LAC).

Les Services culturels de l'Agglomération et de la Ville de Fribourg ont, depuis plusieurs années, fait un travail de désenchevêtrement, et c'est l'Agglomération qui s'est vue confier la mission de soutien prioritaire à l'animation culturelle professionnelle. Le Service de la culture de la Ville, par sa Commission culturelle, traite les demandes des artistes non professionnels.

On peut rappeler qu'actuellement la proposition n° 1 de Culture 2030 porte sur le pilotage culturel régional; c'est en quelque sorte déjà le guichet unique.

En juin 2018, le rapport final du Conseil communal a donné une réponse très largement documentée, au postulat n° 34 de notre ancienne collègue Gisela Kilde. On y lit notamment en pages 2 et 3, je cite:

Au niveau politique, depuis 2016, les relations entre organes de subventionnement ont été renforcées sous l'impulsion de la Ville de Fribourg, via le Comité de pilotage de suivi des Assises (CoPil). "... Ce CoPil a mandaté les responsables des Services de la culture respectifs, Mme Roos, M. Trinchin et Mme Binggeli pour travailler sur la proposition n° 2 qui demandait de simplifier et coordonner les processus de Culture 2030.

Les entités de subventionnement se concertent déjà lors des dépôts de dossiers. Les sites internes ou les secrétariats respectifs renseignent déjà à ce sujet.

Le rapport du Conseil communal de juin 2018 explique aussi que: le Service de la culture de la Ville a proposé au secrétariat des promotions de l'Agglomération d'identifier, pour tous les porteurs de projets, s'ils doivent être traités par l'une ou l'autre des collectivités.

Notre groupe constate que ces travaux ont été très majoritairement menés, même s'il reste toujours et, c'est vrai, parfois des cas isolés à traiter spécifiquement.

Notre groupe le Centre/PVL constate que la création du guichet unique telle que demandée, si on le comprend bien, serait donc une seule plateforme de dépôt de dossier. Ceci donnerait certainement l'impression de facilité aux requérants mais ceci ne saurait remplacer les nécessaires concertations et le désenchevêtrement entre les différentes entités de subventionnement qui existent actuellement. Un soi-disant guichet ne saurait annuler les tâches de répartition et le travail réalisé depuis 2016.

Nous notons aussi que le Conseil communal a déjà répondu en 2018, à la suite du postulat de notre ancienne collègue du groupe PDC/PVL, en expliquant la répartition des tâches entre Etat-Loro-Agglomération et communes.

La culture a beaucoup évolué ces dernières années. Au niveau cantonal, le Grand Conseil a été interpellé le 13 juin dernier par le Club culture du Parlement. Notre vice-syndic et député Laurent Dietrich a déposé une motion, cosignée par 59 députés. Il a rappelé que la loi sur les affaires culturelles (LAC) a plus de 30 ans et que "le contexte s'est radicalement transformé". Une réflexion de fond avec les milieux concernés doit être menée.

Le premier point du postulat n° 60 ne nous semble ainsi pas pertinent. Il nous paraît redondant et très peu rationnel de demander, actuellement en mai 2022, au Conseil communal de rédiger un nouveau rapport sur ce sujet vu les raisons précitées.

Le doublement des budgets pour l'attribution de bourses poursuit un objectif louable mais, qui dit augmentation de bourses, de budgets dit aussi augmentation de travail pour les Services qui vont analyser les demandes.

Actuellement, le Service de la culture manque d'EPT pour effectuer des tâches supplémentaires. Par ailleurs, il nous paraît étrange de souhaiter doubler un montant de budget sans avoir évalué les véritables besoins. Avant de doubler, il faut donc connaître plus précisément les besoins. Il manque dans le texte du postulat une projection fondée sur l'utilisation d'un fonds qui serait doublé.

Il en va de même pour la création d'un fonds culture. Nos collègues du groupe socialiste savent comme nous, groupe Le Centre/PVL, que l'argent de la collectivité doit être géré avec parcimonie et qu'il faut des collaborateurs·rices pour s'occuper de la gestion de chaque fonds. Le groupe Le Centre/PVL n'est pas favorable à une attribution automatique de l'argent non-dépensé.

Avec ces réflexions, notre groupe soutiendra toutefois la transmission de ce postulat vu qu'il met en avant les enjeux, les difficultés et l'importance du domaine culturel. Le Centre/PVL travaille constamment à la recherche de solutions et à la défense des intérêts du domaine culturel mais il faut que cela soit rationnel. Nous regrettons toutefois les points de redondance avec le postulat précédemment cité émanant du groupe PDC/PVL en 2016.

Rugo Claudio (PA). Je m'étais promis de ne pas intervenir avant le postulat n° 63, mais je vois que celui-ci m'appelle. La culture, c'est des artistes, c'est Tinguely, très connu, c'est Res Freiburghaus, c'est Bruno Baeriswyl, c'est Gabby Marchand. Ce sont peut-être des vieilles gloires, mais c'est vrai qu'actuellement ce type d'artistes n'existent plus vraiment ou je ne les connais pas.

A titre personnel, je peux témoigner personnellement. Comme d'autres, il est très difficile de vivre de la culture à Fribourg. Fribourg reste une ville provinciale, ce n'est pas Paris ni Genève. Je vous ai envoyé des vidéos de témoignages d'artistes à Genève qui tiraient tous la langue. Ils parlaient de revenus à CHF 4'000.-. Mes amis, s'ils ont CHF 1'000.- à CHF 1'500.- dans la poche à la fin du mois, ils sont contents. D'ailleurs, à ce sujet, des chiffres existent. On me demande régulièrement de jouer à Fribourg. Au Tunnel, c'est au chapeau; Jam Session à la Spirale, c'est CHF 100.- par concert; Kiosque à Noël, c'est gratuit pour les pauvres, on est pauvres; Festival Les Jean, c'est au chapeau, on gagne bien mais c'est au chapeau quand même. On est donc toujours sollicités, sans oublier aussi les associations qui font leur fête annuelle, qui n'ont pas de budget et qui nous demandent de jouer gratuitement. A titre personnel, une fois par année je joue gratuitement, si ce n'est plus.

Par contre, on avait voté un budget pour la culture, pour bouger, de plusieurs ... je crois que c'était CHF 1.2 million ou CHF 1.3 million, si je ne me trompe pas, pour la cheminée de blueFACTORY. Ce projet est parti en cendres.

J'aimerais donner un autre exemple très intéressant, celui de la Loterie Romande qui donnait à la Ville de Lausanne CHF 100'000.- par année du temps des grands orchestres. Cela concernait le BBFC de Lausanne et d'autres groupes. Il y avait donc sept orchestres professionnels de musique actuelle ou de jazz à Lausanne et, chaque sept ans, ils recevaient cette somme de CHF 100'000.-. Avec CHF 100'000.- on peut faire quelque chose en musique parce que quand on a un projet, ça coûte très cher. Cela veut dire que si moi je fais un CD, j'en ai fait cinq dans ma vie en tant que producteur, cela représente un budget de CHF 20'000.- à CHF 30'000.-. Un jour de studio coûte

CHF 1'200.- à CHF 1'500.- par jour si on veut un très bon studio, comme par exemple Relief Studios à Belfaux qui est international.

Ce sont des éléments que je voulais apporter, mais j'ai oublié encore la Fête de la Musique, le 21 juin 2022, qui est aussi une fête où on doit aller jouer gratuitement. Alors là-dessus j'insiste pour que la Ville fasse un effort. Genève paye ses musiciens, CHF 100.- pour chacun. Les 400 musiciens que vous avez entendus à la Fête de la Musique ont tous joué gratuitement. Et tous ceux qui gagnent de l'argent, je connais des musiciens qui travaillent le 21 juin, et bien ils font techniciens, soit ils font le son, montent l'éclairage ou les scènes, mais ils ne prennent pas la guitare ou leur instrument. C'est donc un sujet qui m'interpelle et j'avais le projet de faire que la Ville demande aussi aux professionnels de participer parce que quand Yannick Noah joue à Paris en France, on dit que la musique est gratuite mais ce n'est pas vrai, il a des gros budgets car derrière il doit payer ses musiciens et tout un staff qui coûte. Yannick Noah ou tous les autres musiciens ne jouent pas tous gratuitement, il y a des budgets. Je vais déposer un postulat pour qu'il y ait deux concerts, un gratuit et un très bien payé comme ça, cela peut faire la balance.

Je soutiendrai bien sûr ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 46 voix contre 3 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 60 de Mme et MM. Rana Bassil, Laurent Woeffray, Marc Vonlanthen et Benoît Dietrich.

Ont voté en faveur de la transmission: 46 Aebischer David (PLR), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 3 Gex Océane (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Uldry José (UDC)

Se sont abstenus: 8 Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Collaud Gérald (CG-PCS), Gex Jean-Noël (PLR), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

- n° 61 de Mmes et M. Marc Vonlanthen, Denise Cardoso de Matos-Berger et Elena-Lavinia Niederhäuser (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'avoir une gestion de l'eau adaptée au changement climatique en milieu urbain

Niederhäuser Elena-Lavinia (PS). En Suisse, je ne vais pas vous apprendre grand-chose, la température augmente deux fois plus vite que la moyenne mondiale depuis près de 30 ans. Comme ce développement se poursuit, il faut s'attendre à des canicules plus marquées. Il n'y aura, certes, pas de manque général d'eau mais celle-ci peut devenir rare selon la région et la saison. Au contraire, des pluies intenses conduiront localement à davantage d'inondations. A cela s'ajoute une densité importante d'urbanisation et la pollution de l'air qui crée des îlots de

chaleur dans les villes et les agglomérations alors que la végétation y manque souvent. Dans ce contexte, les communes et les villes doivent développer, implémenter le grand défi de la gestion de l'eau adaptée au climat. Il y a quelques communes et villes qui ont déjà pris des mesures et acquis une précieuse expérience. Berlin, Hambourg ou Leipzig, mais aussi Genève, Sion, Berne, Lucerne et Zurich en Suisse allemande innovent déjà pour mieux maîtriser les effets du changement climatique.

Une bonne approche de la gestion de l'eau dans nos agglomérations doit être proposée afin de palier au danger du changement climatique. L'eau doit être intégrée à la conception des zones urbaines et de leurs infrastructures.

Une mesure prometteuse d'adaptation au changement climatique consiste à transformer les zones urbaines en "ville éponge". Celle-ci permet d'absorber les eaux pluviales comme une éponge, contribuant ainsi à minimiser les dommages résultant des pluies torrentielles. De même, elle permet d'améliorer le climat urbain pendant les canicules. Cela permet de réduire efficacement l'effet îlot de chaleur qui peut conduire à une différence de température de plus de 10 degrés entre la ville et ses environs. En même temps, les surfaces végétales et d'eau ouvertes encouragent à la biodiversité.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'analyser la possibilité de prendre des mesures pour devenir une "ville éponge", d'utiliser une partie de la pluie récoltée pour l'arrosage des surfaces végétales, y compris les terrains de football, ainsi que d'analyser une éventuelle collaboration avec l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux. Je vous remercie pour votre attention et de soutenir ce postulat.

Kohler Valérie (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL tient à saluer le postulat proposé avec l'utilisation intelligente de l'eau en ville par la récolte des eaux de pluie pour arroser les surfaces végétales de la ville ainsi que le concept de "ville éponge" comme outil de gestion de l'eau.

Le groupe relève le soin et l'attention particulière portée à cette ressource, notamment en prévision d'épisodes accrus de sécheresse et du manque d'eau global qui touche déjà et touchera également la Suisse dans les prochaines années mais aussi des risques d'inondations en ville, comme nous avons pu le constater ces dernières années dans certaines grandes villes importantes, telle que Lausanne. Ainsi, lutter contre la bétonisation, favoriser les sols perméables, l'infiltration naturelle des eaux pluviales, les systèmes de drainage ainsi que les techniques innovantes de constructions allant dans ce sens, nous paraissent tout à fait favorables, et ce dans une démarche responsable.

C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons majoritairement la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 57 voix contre 2 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 61 de Mmes et M. Marc Vonlanthen, Denise Cardoso de Matos-Berger et Elena-Lavinia Niederhäuser.

Ont voté en faveur de la transmission: 57 Aebischer David (PLR), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 2 Giller-Zbinden Marie (UDC), Uldry José (UDC)

S'est abstenue: 1 Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

- n° 62 de Mmes Sophie Delaloye, Naïma Khamel Seewer et Ilire Rrustemi (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de prendre part aux essais pilotes concernant le cannabis autorisés par la dernière modification de la loi sur les stupéfiants (FF 2019 1527)

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal ne s'oppose pas à la transmission de ce postulat pour étude, il souhaite juste rendre attentif au fait que nous sommes déjà saisis de quelques demandes de porteurs de projets dans ce contexte-là. Si l'on prend au mot la demande des postulants, qui demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de prendre part aux essais pilotes concernant le cannabis, nous étudions justement logiquement la possibilité de prendre part à ces essais pilotes. La transmission éventuelle de ce postulat pourra nous permettre de nous informer sur la poursuite de cette procédure.

Delaloye Sophie (PS). Nous n'allons pas répéter ce qui a déjà été inscrit dans le développement du postulat, mais simplement nous assurer que les points principaux sont bien compris.

- Ce postulat ne demande pas une libéralisation de la distribution de cannabis, mais la participation de la Ville à une étude scientifique.
- Les participant-e-s doivent être majeur-e-s, habiter dans le canton, et faire déjà état d'une consommation régulière. Leur état de santé sera soumis à une surveillance constante.
- Les produits vendus légalement répondront à des exigences qualitatives strictes. Ils proviendront si possible de l'agriculture biologique, et si possible du canton, et ne doivent pas contenir d'impuretés telles que des pesticides en quantités dangereuses pour la santé.
- Les points de vente devront employer du personnel dûment formé.
- Cette réglementation vise donc à améliorer la prévention et la promotion de la santé des consommateurs-rices, tout en faisant baisser le trafic illégal.

Les cinq plus grandes villes de Suisse ont lancé leur projet. Cependant, malgré ses innombrables qualités, Fribourg ne peut pas se comparer à Genève ou Zurich, en termes de population et de critères socio-économiques d'où l'intérêt de mener ici cet essai pilote qui pourra se concentrer sur les spécificités de notre ville.

La ville de Fribourg a la chance de compter plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Une collaboration avec notamment la Haute école de travail social, par exemple, pour un projet scientifique et non mercantile serait possible et même souhaitable.

Les études permettront notamment d'en savoir plus sur les effets d'un accès contrôlé au cannabis sur la santé physique et psychique des consommateurs·rices et sur les comportements liés à la consommation. De plus, des aspects socio-économiques tels que les effets sur les capacités de travail, l'absentéisme, ou sur la famille et les relations sociales des personnes consommant du cannabis pourront être examinés.

Comme vous le voyez, nous sommes loin d'une libéralisation. Un tel projet pilote n'a que des bénéfices en termes de santé publique par le contrôle des produits et la prévention. Il ne va pas augmenter le nombre des consommateurs·rices, simplement mieux les connaître et mieux les aider.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL était passablement partagé au sujet de ce postulat. Néanmoins, si ce postulat devait être transmis, sachant la démarche très surveillée, nous souhaitons qu'un très fort accent soit mis sur la prévention.

Par ailleurs, en connaissance des grands enjeux financiers derrière ce marché très lucratif pour certains organismes dont certains sont peu recommandables ou font partie de la grande criminalité, nous souhaitons que l'essai pilote soit confié, comme cela a été dit, à une institution spécialisée et fribourgeoise, et que toute la prudence nécessaire soit de mise.

Nous souhaitons également que le cannabis ou marijuana, shit, kif, tosh, hakik, ganja, bleu, jaja, marie-jeanne ou encore pakalolo soient produits en terres fribourgeoises.

Vote

Le Conseil général décide, par 45 voix contre 4 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 62 de Mmes Sophie Delaloye, Naïma Khamel Seewer et Ilire Rustemi.

Ont voté en faveur de la transmission: 45 Aebischer David (PLR), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 4 Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Uldry José (UDC)

Se sont abstenus: 7 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Chopard Caroline (Vert-e-s), Jordan Simon (CG-PCS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL)

- n° 63 de Mme et M. Claudio Rugo (PA) et Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de stimuler la biodiversité à Fribourg à travers un cas concret visant à la préservation du biotope et de l'écosystème des insectes, et des abeilles en particulier

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. D'entente avec le Conseil communal, j'ai souhaité rencontrer les deux postulants, M. C. Rugo et Mme A. Butty Revaz avant la séance de ce soir.

La raison de cette démarche particulière réside dans le fait que les thèmes abordés dans le postulat sont multiples et très variés. J'ai donc profité de parcourir avec les postulants ces thèmes et de leur présenter les stratégies et actions déjà réalisées ou en cours de réalisation. Je me suis donc permise de proposer aux postulants de mieux orienter le Conseil communal sur ce qu'ils attendent en déposant ce postulat.

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). Chaque canton et chaque ville de notre pays réitère sa volonté d'en faire toujours plus pour la biodiversité. La Ville de Fribourg a également déjà réfléchi grâce à ses urbanistes spécialistes à tendre vers une meilleure biodiversité.

Ce postulat reprend les idées pensées pour la ville de Renens. Il encourage la Ville à varier les essences mellifères plantées les unes à côté des autres et à ne pas systématiquement planter du platane tout le long d'une rue ou d'un chemin.

De même, nous souhaitons que la Ville incite ses concitoyens à réduire, voire à arrêter l'usage des pesticides dans leurs jardins privés qui nuisent à la biodiversité.

Les points d'eau fraîche devraient être pensés en nombre suffisant dans la ville.

Les biotopes végétaux doivent s'imbriquer dans l'architecture actuelle et future de la ville en utilisant, par exemple, les nombreux arrêts de bus.

Ce postulat encourage donc nos autorités à ne rien lâcher et nous les invitons à avoir une réflexion dans le plan d'urbanisme sur chaque nouvel aménagement dont ils sont les garants pour les générations futures. Merci de votre attention et de votre soutien à ce postulat.

Rugo Claudio (PA). La Ville de Paris compte 2'000 ruches habitées par 1'200'000 abeilles qui peuvent se nourrir dès le mois de mars sur des cerisiers.

La Ville de Lausanne met à disposition des apiculteurs des terrains afin de donner aux privés la possibilité de collaborer, d'utiliser l'espace public "à bon escient". Toutes et tous y trouvent leur compte.

La Ville de Fribourg, que fait-elle? Elle reste malheureusement un peu à la traîne.

J'ai une bonne nouvelle. Malheureusement, comme vous pouvez le constater, il y a plusieurs mauvaises nouvelles. Il faudra trouver la bonne nouvelle parmi ce texte:

Ce postulat traite des abeilles, mais pas que ... !

Le Conseil général a accepté le postulat n° 154 déposé en 2020 par Mme et MM. P.-A. Perritaz, C. Allenspach, L-M. Graden et A. Grandjean afin d'assainir l'étang du Jura. Ils n'avaient fait que reprendre, voire copier l'idée prônée par le conseiller vétérinaire M. R. Fessler, postulat n° 176 du 28.09.2015.

La végétation est certes luxuriante, envahie par des tonnes de nénuphars.

Que fait la Ville? Encore une étude... deux études plus loin. CHF 80'000.- pour assainir me souffle la Conseillère communale; je lui rétorque CHF 90'000.- d'après Aquabio.

Pour mémoire, un seul homme, puis plus tard M. Guggiari entretenait cet espace envahi à l'époque de notre adolescence; laissé à l'abandon par nos autorités encore aujourd'hui.

Le "no man's land" de l'urbanisme trouve son épiscentre soit à la route des Arsenaux et Beaumont, soit dans le quartier du Schoenberg.

Eco-quartier est un mot qui résonne en écho dans tous les programmes électoraux. Une fois élu, c'est une idée rangée dans les tiroirs.

Que fait la Ville de Fribourg? Elle reste à la traîne sur ce sujet.

Deux projets d'envergure ont reçu l'aval de notre Conseil pour plus de CHF 70 millions, le Bourg et la place de la Gare.

Combien de mètres carrés ont été végétalisés sur ces deux périmètres?

La végétation sur la maquette reprend toujours le trait et le point: dix mètres, un arbre / dix mètres un arbre... et toujours de la même espèce.

Combien de fois avez-vous levé la tête et aperçu un nid d'oiseau dans cette végétation de ville?

De l'argent pour le béton, il y en a à tire-la-rigot.

Autre exemple encore d'actualité qui confirme ce "no man's land" de l'urbanisme est donné par la nouvelle bibliothèque cantonale qui s'expose sans aucun arbre dans sa devanture.

À l'édilité, le mur végétalisé du bâtiment de l'ancienne école de l'avenue de Rome a été planté par des précurseurs. Là, je dis: Bravo la Ville. C'est assez rare pour être souligné. Dans la même rue, la lignée de platanes est le contre-exemple aussi.

Les Grand-Places, qui est une zone verte, a son aile Sud-Est qui ressemble beaucoup à la Platzspitz des années 90; sur le bas aux folies bergères et les crapules se frottent les mains avec une fontaine qui fait couler plus d'encre que d'eau. Doit-on toujours dire "Bravo Fribourg"? Je me pose la question?

Mis à part le balcon vis-à-vis du bureau de notre syndic, combien de parois végétalisées ont vu le jour dans notre ville durant cette dernière période législative?

Combien de parois bétonnées pourraient avoir fière allure? En lieu et place du gris brun de la salle de théâtre Équilibre, pourquoi ne pas végétaliser cette surface morte? Elle devait à la base être vitrée.

Mme A. Butty Revaz a eu fin nez. Au grand dam de ses collègues centristes, de par son nom de famille, elle était en quelque sorte prédestinée à co-signer le postulat n° 63.

En conclusion, je vais citer encore une dernière fois Angéla Thode, co-auteure de ce postulat: "Planter qu'une seule espèce équivaldrait pour l'humain à ne manger que des bananes pendant deux mois".

Vonlanthen Marc (PS). Je n'avais pas prévu de prendre la parole mais je dois quand même corriger un certain nombre de contre-vérités qui viennent d'être dites.

Il n'est absolument pas vrai que la Ville ne fait rien pour la biodiversité, il n'est absolument pas vrai que la Ville n'est pas exemplaire au niveau de la biodiversité. Bien sûr, on peut toujours en faire plus, mais dire que la Ville ne fait rien, c'est tout simplement faux. C'est complètement faux, vous n'êtes pas loin d'avoir dit ça. Il n'est pas vrai que l'on ne voit aucun animal sauvage en ville de Fribourg. Chaque soir, quasiment, lorsque je rentre du Conseil général, en remontant la rue François-Arsent je croise des blaireaux. Il y a beaucoup de hérissons et de batraciens. Il y a des milieux naturels intacts en ville de Fribourg, des castors d'ailleurs qui nuisent parfois. Il y a beaucoup de milieux naturels relativement intacts en ville de Fribourg, des forêts, des prairies sèches dans la région du Grabensaal qui figurent parmi les milieux naturels les plus menacés en Suisse. En plus de ces milieux-là, on a de plus en plus, depuis quelques années, des milieux qui ont été reconstitués, qui comptent également parmi les milieux les plus menacés en Suisse. Si vous regardez autour des îlots le long des routes, on voit aménagés depuis quelques années des espaces secs qui contiennent donc de la végétation pauvre qui nécessite peu de nutriments. Ce sont également parmi les milieux qui sont les plus menacés en Suisse.

Aussi, dire que la Ville de Fribourg n'est pas active sur ce sujet-là et que l'on a attendu ce postulat pour commencer à faire quelque chose, c'est tout simplement faux.

Vote

Le Conseil général décide, par 31 voix contre 4 et 21 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 63 de Mme et M. Claudio Rugo et Anne Butty Revaz.

Ont voté en faveur de la transmission: 31 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Jordan Simon (CG-PCS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 4 Gex Jean-Noël (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Jelk Guy-Noël (PS), Uldry José (UDC)

Se sont abstenus: 21 Aebischer David (PLR), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Dietrich Benoît (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naima (PS), Krienbühl David (PLR), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Parpan Mario (CG-PCS),

Perritaz Pierre-Alain (PS), Roelli Claire (PS), Salina Adrienne (PLR), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s)

- n° 64 de M. Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'une participation financière à "JournaFONDS"

Woeffray Laurent (PS). Avec la disparition de 70 journaux en Suisse depuis 2003, dont par exemple l'Hebdo en Suisse romande, il semble clair que les médias ne vont pas bien et qu'il faut agir pour éviter que le "quatrième pilier" de notre démocratie ne s'affaiblisse durablement et perde en qualité. Il y a quelques mois, la population suisse a rejeté le projet de loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias. La population de la ville de Fribourg, par contre, l'a accepté à 68.6%, et a ainsi exprimé sa forte volonté de soutenir davantage les médias. Comme un nouveau projet de loi au niveau fédéral prendra certainement du temps pour voir le jour, c'est maintenant aux cantons et aux communes d'agir rapidement pour assurer une couverture locale, la diversité des médias et la persistance du journalisme d'investigation entre-temps. Bien que les possibilités soient plus restreintes, les communes aussi peuvent soutenir les médias régionaux, sans pour autant interférer avec la liberté des médias. Une possibilité pour ce faire est un soutien financier à "JournaFONDS", un fonds qui vise à stimuler les projets d'enquêtes et de reportages journalistiques sur des sujets d'intérêt public. Pour ce faire, il finance des projets dans toute la Suisse et chaque journaliste peut déposer une demande pour en bénéficier. Ce fonds est financé d'une part par les cotisations des associations membres et d'autre part par des dons de sources publiques et privées, à savoir des fondations, des sociétés de droits d'auteur ou des fonds du secteur public par des subventions publiques et privées. La Ville de Genève, par exemple, a contribué à ce fonds par une donation à hauteur de CHF 20'000.-.

Par ce postulat, qui a d'ailleurs été déposé le même jour en Ville de Bulle, le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité d'une participation financière à "JournaFONDS" ainsi que tout autre soutien à la presse locale, afin d'apporter une contribution au journalisme de qualité et à la diversité des médias, en complément -et je précise- en complément des soutiens fédéraux et cantonaux. Je vous remercie pour votre soutien.

Vote

Le Conseil général décide, par 43 voix contre 8 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 64 de M. Laurent Woeffray.

Ont voté en faveur de la transmission: 43 Aebischer David (PLR), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 8 Buttay Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Giller-Zbinden Marie (UDC), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

Se sont abstenus: 6 Collaud Gérald (CG-PCS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR)

- n° 65 de Mmes Isabelle Sob et Ana Teresa Fontes Martins (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal de mettre en place des moyens permettant aux personnes ayant un handicap visuel d'exercer leurs droits civiques sans assistance de tiers

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Le Conseil communal est invité à mettre en place des moyens pour permettre aux personnes en situation de handicap visuel d'exercer leurs droits civiques sans assistance d'une tierce personne. A l'heure actuelle, le vote à bulletin secret, qui est la modalité de vote prévue à Fribourg -on n'est pas dans une commune d'un style Landsgemeinde qui permettrait aux personnes en situation de handicap visuel par ailleurs d'exercer seules leur droit de vote-, soit par le fait de déposer ou de faire déposer son bulletin dans une enveloppe fermée jusqu'au dépouillement, cette modalité de vote n'est donc pas garantie pour ces personnes. On peut tous se retrouver de manière durable ou temporaire dans cette situation de handicap visuel.

Le fait de voter seul, d'avoir cette possibilité de ne pas avoir recours à une assistance, comme c'est le cas actuellement par une personne de "confiance", relève de la dignité humaine et il y a urgence à avoir de la dignité humaine dans notre commune.

Tissot Lionel (Vert-e-s). Le groupe Vert-e-s a pris connaissance avec une grande attention du postulat n° 65.

Tout en reconnaissant que le problème soulevé dans ledit postulat est bien réel et qu'il est impératif d'y remédier, nous tenions néanmoins à relever que lors de la dernière session des Chambres fédérales, le Conseil National a approuvé tacitement la motion de la Commission des institutions publiques politiques qui demandait l'introduction d'un gabarit permettant aux personnes ayant un handicap visuel de voter en toute discrétion.

De plus, comme le sujet concerne la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) qui est de la compétence cantonale, nous invitons vivement le Conseil communal à se coordonner avec le Canton afin de permettre des synergies tant sur l'aspect de la mise en œuvre d'une solution cohérente et adaptée que celui financier.

Nous sommes de l'avis qu'il faut aller plus loin que la solution proposée dans le postulat. La solution doit permettre à tou·te·s d'exercer ses droits politiques sans devoir se rendre au bureau de vote.

Fort de ce qui précède, le groupe Vert-e-s soutiendra la transmission de ce postulat qui permettra à tou·te·s d'exercer son droit politique de manière autonome.

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Je voulais juste encore préciser que oui, effectivement, au niveau fédéral il y a eu une avancée au niveau des Chambres sur ce sujet. Il faudra du temps pour que cela se concrétise dans les cantons. Je répète que l'objet concerne très clairement les votations communales. Ainsi, cette votation au niveau fédéral n'y changerait rien.

Woeffray Laurent (PS). Je déclare mes liens d'intérêts, je travaille à la Chancellerie fédérale et on traite cette thématique.

J'aimerais apporter quelques clarifications. Oui, les chablons ont été décidés, il y aura un financement et une étude là-dessus. Par contre, cela ne concernera que les Cantons ou les Communes qui font un décompte manuel. La Ville de Fribourg fait un décompte électronique et cela ne sera donc pas compatible avec les chablons. Aussi, chaque Commune qui utilise ce mode de décompte devra trouver d'autres solutions. J'encourage vraiment d'accepter ce postulat pour avoir une piste supplémentaire pour cela.

Vote

Le Conseil général décide, par 58 voix contre 0 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 65 de Mmes Isabelle Sob et Ana Teresa Fontes Martins.

Ont voté en faveur de la transmission: 58 Aebischer David (PLR), Bassil Rana (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 2 Collaud Gérald (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS)

8. Divers

A. Nouvelle résolution

Aucune résolution n'a été déposée.

B. Nouvelle proposition

- n° 9 de Mme et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Maurice Page et Gérald Collaud (CG-PCS) demandent une ristourne d'impôts équitable

Page Maurice (CG-PCS).

Développement de la proposition

Le compte de fonctionnement de la Ville de Fribourg a présenté en 2021 un excédent de revenus particulièrement important. En conséquence, le Conseil général alloue à chaque contribuable (personne physique) domicilié dans la commune une ristourne d'impôts.

Le montant de cette ristourne est égal pour chaque contribuable. Il se monte à CHF 350.- francs par personne (CHF 700.- pour les couples mariés). Il est augmenté de CHF 150.- par enfant ou par autre personne à charge.

Cette ristourne correspond au maximum au total des impôts communaux versés par le contribuable au cours de l'exercice écoulé. La commune peut compenser cette créance avec d'éventuelles dettes d'impôts.

Le Service des finances de la Ville est responsable de la distribution de la ristourne.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

C. Nouveaux postulats

- n° 66 de Mmes et MM. Valérie Kohler, Ana Teresa Fontes Martins, Jean-Thomas Vacher, Anne Butty Revaz, Claudine Sautaux (Le Centre/PVL), Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Bettina Noll (Vert-e-s), Marc Vonlanthen (PS), Océane Gex (PLR) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'intégrer les seniors dans les projets d'aménagement urbains et dans la politique de mobilité douce

Kohler Valérie (Le Centre/PVL).

Développement du postulat

Les auteurs du postulat demandent au Conseil communal d'étudier l'intégration et l'adéquation entre le concept Senior+, les projets d'aménagement et la politique de mobilité douce en ville de Fribourg.

Suite à l'entrée en vigueur de la Loi cantonale sur les seniors (LSen; RSF 10.3) au 1er juillet 2016, la Ville a adopté le concept Senior+ avec des mesures visant les objectifs suivants:

- intégration des seniors dans la société (→ participation des seniors, compréhension et solidarité entre générations);
- reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences (→ qualité de vie, qualité et coordination des prestations de soins, transfert de compétences);
- maintien de leur autonomie (→ sécurité et accessibilité de l'habitat, environnement et services).

Pour rappel, les objectifs du concept Senior+ visent à garantir l'autonomie des personnes de plus de 65 ans dans le respect et la dignité.

Dans la continuité du Réseau suisse des villes-amies des aînés dans laquelle la Ville de Fribourg s'inscrit ([cf. réponse au postulat n°105, 2016-2021](#), [cf. réponse au postulat n° 100, 2016-2021](#)) et

outre les activités du Réseau Santé de la Sarine, très engagé sur la question ([mandat pour renforcer la collaboration avec les EMS, mandat avec la Haute École de travail social HETS-FR pour une politique communale des seniors collaboration avec le service de la prévoyance sociale](#)), la Ville a entamé une politique de mobilité douce très active. Dans ce cadre, les personnes âgées doivent pouvoir participer à cette évolution de la mobilité douce et s'intégrer facilement dans les objectifs du développement durable. Les seniors devraient ainsi pouvoir se déplacer aisément en ville avec des aménagements adaptés et un cheminement pédestre/piétonnier intégrant ces éléments de préoccupation (trottoirs adaptés, zones en pente ou en pavés sécurisés pour les marcheurs, obstacles à éviter, etc.), des zones de repos (bancs adaptés) et un réseau cyclable sécurisé entre piétons et cyclistes par un aménagement adéquat, harmonieux et adapté aux besoins de toutes les générations, notamment des plus vulnérables.

Ce postulat s'inscrit donc avec force dans l'objectif n° 11 de la stratégie pour le développement durable de l'Agenda 2030, soit *"d'ici 2030, d'assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées"* ([objectif 11.2 sur les Villes et communautés durables](#)).

Les points 7.3, 7.4 et 7.5 du rapport "concept Senior+" de la Direction de la santé et des affaires sociales de 2015, prolongé en 2021 jusqu'en 2023, comporte un risque d'entrer en collision avec le nécessaire renforcement de la politique de mobilité douce en ville. Bien que nous apprécions les efforts de mise en œuvre de cette politique, nous appelons à une politique de mobilité plus harmonieuse, plus large et plus adaptée aux besoins des usagers de la route les plus vulnérables (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, enfants). Cette mise en application n'est pour l'heure pas garantie sur le terrain, et dans les faits, les réactions de mécontentement sur la coordination entre piétons, cyclistes et conducteurs ne favorisent en aucun cas les objectifs des mesures de Senior+.

Pour rappel, [le point 7.3 sur les Enjeux du concept Senior+](#) établit, à la page 21, que: *"Les interventions des pouvoirs publics doivent permettre aux senior-e-s et aux personnes à mobilité réduite de rester autonomes et de pouvoir accéder aux infrastructures ouvertes au public. Elles permettront également aux senior-e-s de disposer d'une offre d'habitat, de transports et de services adaptée à leurs besoins. Les proches (famille, voisins) seront moins sollicité-e-s en raison d'un manque d'autonomie des senior.e.s. L'accessibilité des infrastructures ouvertes au public et un habitat adapté aux besoins des senior-e-s profiteront aussi à d'autres franges de la population, telles que les personnes en situation de handicap ou les familles. Le développement d'un habitat et d'espaces favorisant la solidarité intergénérationnelle sera bénéfique finalement pour l'ensemble de la société".*

Les chiffres officiels donnent en 2020 plus de 106'000 habitants dans le district de la Sarine avec une projection à 116'000 personnes à 2030 et plus de 126'000 à l'horizon 2050. Selon le RSS, l'augmentation du nombre de personnes âgées de plus de 80 ans dans le district est exponentielle et passera d'environ 4'500 en 2020 à plus de 7'100 en 2030 et donc à plus de 10'000 avant 2050. Sur les 37'775 habitants de la ville recensés en 2022 (statistiques de la Ville de Fribourg), la tranche d'âge majoritaire, celle de la population active aujourd'hui (25-65 ans), sera celle des plus de 65 ans dans vingt ans et plus ([cf. Plan financier 2022-2026](#), pages 12-13).

La cohabitation et l'intégration de toutes les générations en ville doivent se faire en bonne intelligence. Divers efforts de promotion de la mobilité douce sont actuellement en cours dans notre ville, ce que nous saluons. Afin d'éviter les insatisfactions entre les différents usagers de la route et afin de répondre aux besoins de la population âgée en particulier, nous demandons qu'à l'avenir les objectifs de Senior+ soient mieux pris en compte dans la planification. Nous demandons ainsi au Conseil communal d'entreprendre une étude afin de:

- 1) faire une analyse globale des besoins en termes d'aménagement et de mobilité douce des seniors (personnes en situation de handicap) en ville de Fribourg, sur la base d'une enquête ou d'une récolte de données postales des plus de 65 ans dans une approche inclusive et participative;
- 2) sur cette base et dans l'optique de Senior+, d'identifier les aménagements et les logiques de la mobilité douce existants et à prévoir par quartier;
- 3) solliciter les services communaux et les collectifs d'intérêts (ATE, Pro Infirmis, Pro Senectute, etc.) afin de proposer et mettre en œuvre des mesures utiles dans chaque quartier et globalement pour la ville pour répondre aux objectifs de Senior+ et aux besoins mis en lumière par l'analyse.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 67 de Mmes et M. Marine Jordan, Elena-Lavinia Niederhäuser (PS), Raphaël Casazza (PLR) et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition de la population un pavillon modulaire contre les îlots de chaleur dans chaque quartier ou dans certains endroits stratégiques

Niederhäuser Elena-Lavinia (PS).

Développement du postulat

Le réchauffement climatique¹ est une réalité qu'on ne peut plus nier. Les derniers scénarios climatiques concernant la Suisse² indiquent en effet une hausse des températures estivales entre 0,9 et 2,5°C d'ici 2050; les îlots de chaleur seront dès lors un problème de plus en plus présent dans les milieux urbains.

En effet, les îlots de chaleur urbains (ICU), présents essentiellement en ville, sont des microclimats artificiels à l'origine de situations d'inconfort thermique, et ont de nombreux effets néfastes sur la santé (insuffisance cardiaque, maladie cardiovasculaire etc.) et fragilisent les publics les plus vulnérables, à savoir les seniors et les enfants en bas âge.

¹ Voir Chiffres clés du climat page 10 et ss.

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-du-climat-2022/pdf/chiffres-cles-du-climat-2022-integral.pdf>

² <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/publications-etudes/publications/impulsions-pour-une-adaptation-de-Ja-Suisse-aux-changements-climatiques.html>

Les mesures de lutte contre les îlots de chaleur sont nombreuses et leur implantation concerne divers domaines d'expertise. Elles ont une incidence positive tant sur le climat local que sur le climat global. Les bénéfices des mesures de lutte contre les ICU sur la santé, ainsi que les retombées en matière de mobilisation sociale, d'éducation relative à l'environnement ou d'appartenance sociale sont largement rapportés et démontrés au niveau mondial.

La Ville de Fribourg y est sensible, puisqu'elle s'est associée à la Haute école d'ingénierie et d'architecture pour étudier ce phénomène; en 2021, la ville de Fribourg a "exposé" en différents endroits (BlueFACTORY, place Python, etc.) un pavillon mobile réalisé par la HEIA où les visiteurs ont pu effectuer des mesures et expérimenter certains aménagements pour réduire le phénomène des îlots de chaleur. Au-delà de l'aspect didactique, ce pavillon a rencontré un vif succès dans la population, puisqu'il a été utilisé largement comme lieu de rencontres et d'échanges, jouant ainsi un rôle important en termes de cohésion sociale.

Dans ce contexte, ce postulat demande à la Ville d'étudier la possibilité de mettre à disposition des habitant·e·s un pavillon dans chaque quartier, ou dans certains endroits stratégiques (place Georges-Python, place de la Gare, Pérolles, etc.).

- n° 68 de Mme et MM. Leyla Seewer, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'une future collaboration avec les CFF et les coopératives d'habitation dans le but d'augmenter la part de logements abordables

Seewer Leyla (PS).

Développement du postulat

Le 27 juin 2022, l'Office fédéral du logement (OFL) a annoncé dans un communiqué de presse qu'ensemble avec l'association faîtière Coopératives d'habitation Suisse et les CFF, ils s'étaient mis d'accord sur un contrat-cadre définissant les conditions de cession de terrains en droit de superficie. Grâce à ce contrat-type de superficie, qui sera utilisé à l'avenir lorsque les CFF céderont des terrains en droit de superficie à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, un fondement essentiel à la construction de logements d'utilité publique à loyer ou à prix modéré à long terme sur le territoire des CFF est posé.

L'avantage matériel de ce modèle de droit de superficie négocié est qu'à l'avenir, les contrats de droit de superficie avec des maîtres d'ouvrage d'utilité publique ne devront plus être entièrement renégociés pour chaque projet, mais pourront être mis en œuvre plus simplement et plus rapidement sur la base des conditions-cadres désormais convenues. De plus, ce contrat-cadre garantit que le loyer ou le prix des logements d'utilité publique reste modéré à long terme, au sens de la loi sur le logement (LOG; RS 842).

Cette annonce est une nouvelle très réjouissante: les CFF souhaitent poursuivre et même renforcer leur longue tradition de collaboration avec les maîtres d'ouvrage d'utilité publique et souhaitent qu'environ la moitié de leurs logements entrent dans le segment des loyers modérés.

Par ailleurs, il serait souhaitable que les Transports publics fribourgeois SA, une entreprise similaire aux CFF, en fassent de même.

Par ce postulat, le Conseil communal est invité à présenter dans un rapport les parcelles en propriété des CFF et à étudier une future collaboration avec les CFF et les coopératives d'habitation dans le but d'augmenter le logement abordable en ville de Fribourg.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 69 de Mme et M. Véronique Grady et Jean-Pierre Wolhauser (PLR)
demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un pass
culturel en ville de Fribourg

Grady Véronique (PLR).

Développement du postulat

Avec le succès du Magic Pass qui a dopé la fréquentation d'une cinquantaine de stations de ski et donné un grand bol d'oxygène aux petites stations de basse altitude, le Valais a lancé, en mai dernier, un abonnement culturel annuel non transmissible à CHF 365.- (ou CHF 145.- par semestre ou CHF 29.- par mois). Unique en Suisse, il donne accès à 35 lieux culturels: 13 salles de spectacle, 5 salles de concert, 15 lieux d'exposition et 2 ciné-clubs. Destiné aux adultes de plus de 26 ans, il est complémentaire à l'AG culturel de CHF 100.- proposé depuis 2012 au moins de 26 ans et valable dans les cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel, Jura et Valais. Comme le Magic Pass, le prix évolue par palier (préventes, hausses en juillet et en septembre). Les montants récoltés entrent dans un pot commun puis sont redistribués aux acteurs culturels selon la fréquentation obtenue durant l'année.

Dès 2023, l'abonnement culturel valaisan entend intégrer les cinémas et, dès 2024, les festivals.

Lors de la Journée des assises de la culture dans la région fribourgeoise en février 2014, le groupe de travail livrait le fruit de ses réflexions: 1 vision à l'horizon 2030, 3 objectifs stratégiques et 10 propositions de mise en œuvre. Parmi celles-ci figurent 6 propositions que l'introduction d'un pass culturel en ville de Fribourg pourrait valoriser, à savoir:

- renforcer la création;
- valoriser et communiquer les offres culturelles;
- créer et exporter son image de marque;
- saisir les opportunités;
- vivre notre Zweisprachigkeit;
- augmenter les moyens financiers.

Après les perturbations liées au Covid-19, il est temps de se réinventer et de proposer de nouvelles opportunités aux lieux culturels de notre ville. Un pass culturel permettrait également de:

- renforcer la diversité et la richesse culturelle de notre ville;

- améliorer la santé financière des lieux culturels, tout en soutenant leur développement sur le long terme;
- donner de la visibilité aux plus petits acteurs culturels.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la faisabilité d'introduire un pass culturel pour les plus de 26 ans en ville de Fribourg.

Compléments d'information sur le sujet: www.abobo.ch (l'Abo culturel valaisan)
<https://www.rts.ch/audio-podcast/2022/audio/forum-des-idees-un-magic-pass-culturel-en-valais-25833259.html>

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 70 de Mme et MM. François Miche, Guy-Noël Jelk (PS), Caroline Chopard et Gilles Bourgarel (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'utiliser les murets de la place Python et de la rue de Romont pour en faire des bancs

Miche François (PS).

Développement du postulat

En période de canicule ou lors d'un hiver froid, les murets qui entourent la place Georges-Python et ceux de la rue de Romont (les 6 entourant les arbres) sont soit brûlants soit gelés. Nous proposons d'y remédier en les rehaussant, en y rajoutant des banquettes en bois (genre caillebotis ou analogue).

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 71 de Mmes et M. Elena-Lavinia Niederhäuser, Marc Vonlanthen et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une stratégie pour la couverture complète des besoins en matière d'électromobilité par des énergies renouvelables

Niederhäuser Elena-Lavinia (PS).

Développement du postulat

Le secteur des transports est loin d'être sur la bonne voie pour atteindre les objectifs climatiques mondiaux pour 2030 et 2050. Malgré les gains en efficacité énergétique, en particulier dans le transport routier, la demande mondiale d'énergie dans le secteur des transports n'a cessé d'augmenter au cours de la dernière décennie, en raison principalement de l'augmentation du nombre et de la taille des véhicules sur les routes du monde. Il en résulte une augmentation mondiale des émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur des transports, même si les émissions de ce secteur ont diminué dans certaines régions. Le secteur dans son ensemble a représenté près d'un quart des émissions mondiales de GES liées à l'énergie en

2019. On estime que le transport routier représentera à lui seul au moins 70% des émissions de GES du secteur d'ici à 2050 si aucune autre mesure n'est prise. La demande d'énergie pour les transports augmente beaucoup plus rapidement que dans tout autre secteur, alors que les transports dépendent encore largement des combustibles fossiles et que la part des énergies renouvelables est de loin la plus faible parmi les secteurs d'utilisation finale. Les transports représentent près d'un tiers de la consommation totale d'énergie finale, mais seuls 3.7% de cette consommation sont couverts par des sources renouvelables. De plus, le paysage mondial actuel est très complexe (guerre, manque des ressources primaires, etc.), marqué par de nombreuses instabilités et des défis.

En Suisse, les transports sont responsables d'environ 32% des émissions de CO₂ du pays, un chiffre qui les place en tête de liste. L'objectif visé par le Conseil fédéral d'atteindre l'émission zéro nette d'ici 2050 implique la décarbonisation du secteur de la mobilité. Par conséquent, notre utilisation des transports doit être repensée.

Les énergies renouvelables devront jouer un rôle fondamental dans les systèmes de transport du futur. Le futur système de transport sera beaucoup plus complexe, avec de multiples acteurs, technologies et liens directs avec le système électrique. Il est clair que les solutions d'énergie renouvelable pour le secteur du transport routier doivent être intégrées dans un cadre plus large d'actions qui réduisent également la demande de services de transport, modifient le choix des modes de transport et augmentent l'efficacité des véhicules.

La décarbonisation du secteur grâce aux énergies renouvelables ne sera possible que si des politiques ambitieuses sont mises en œuvre dans tous ces domaines et si elles tiennent compte des implications pour le système énergétique dans son ensemble. Le remplacement des chauffages traditionnels (à base d'énergies fossiles ou d'électricité) par des pompes à chaleur, le remplacement des moteurs thermiques par des moteurs électriques font que la demande en électricité va exploser. Si l'ensemble des voitures suisses (4.6 millions) étaient propulsées à l'électricité, la demande en électricité augmenterait de 25%. Comment produire cette énergie supplémentaire, sachant que nous devons dans le même temps remplacer l'énergie d'origine nucléaire et intégrer les autres défis? Or il ne faut pas oublier qu'à l'heure actuelle, il y a des jours où on importe jusqu'à 80% de notre besoin en énergie!

Au niveau du canton de Fribourg, la catégorie "Transport", avec 494'000 t éq.-CO₂, est responsable de la majorité des émissions directes induites sur le territoire fribourgeois (environ 31%). Le plan de mesures mis en place en 2019 par le Canton de Fribourg contient une mesure qui a pour but de réduire les concentrations de dioxyde d'azote et les nuisances sonores dans les zones habitées, par la promotion de l'électromobilité. De nombreuses études tendent à montrer que, malgré certains défauts, les véhicules électriques présentent un bilan environnemental nettement favorable par rapport à leur équivalent thermique. Le plan prévoit d'augmenter le nombre de bornes de recharge et de soutenir l'acquisition de modèles électriques pour les transports publics.

En 2018, la Ville de Fribourg a mis une flotte de six vélos-cargos électriques à disposition de la population et 4 fourgonnettes électriques ont été achetées pour remplacer des véhicules existants. La Ville favorise également la mobilité douce de ses collaborateurs, un parc de 19 vélos électriques étant à disposition pour les trajets professionnels. De plus, les moyens de se

déplacer se sont multipliés: scooters électriques, voitures électriques, trottinettes électriques, etc.

Dans ce contexte si complexe, la Ville de Fribourg se doit d'être exemplaire et d'intégrer toute la chaîne production-stockage de l'énergie renouvelable dans le concept d'électromobilité.

Par ce postulat, le Conseil communal est prié de développer et mettre en place via des mesures concrètes une stratégie adéquate pour la couverture à 100% des besoins en matière d'électromobilité par des énergies renouvelables.

Les lignes directrices primordiales pour l'action comprennent:

- Définir une feuille de route communale à long terme pour la décarbonisation des systèmes d'énergie et de transport et la couverture des besoins pour l'électromobilité à 100% par des énergies renouvelables.
- Adapter les instruments politiques pour mettre en œuvre efficacement la feuille de route énergie-électromobilité.
- Développer des outils pour évaluer les défis et les solutions spécifiques.
- Renforcer la collaboration entre les Services du génie civil, environnement et énergie et celui de la police locale et mobilité.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 72 de Mmes et M. Elena-Lavinia Niederhäuser, Marc Vonlanthen et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une stratégie pour les besoins en froid des bâtiments communaux

Niederhäuser Elena-Lavinia (PS).

Développement du postulat

La consommation énergétique pour répondre aux besoins en chaleur et en froid dans les processus industriels et les bâtiments représente la part la plus importante de la consommation énergétique nationale. Elle présente donc un défi de premier ordre pour permettre à la Suisse d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés dans sa stratégie énergétique 2050. D'ici 2050, les besoins en chauffage pourraient baisser d'au moins un quart, alors que ceux en refroidissement pourraient presque doubler¹. Selon les scénarios climatiques pour la Suisse, il est attendu à l'horizon 2060, en raison du réchauffement climatique, des étés plus chauds et des journées tropicales en augmentation. Cela pourrait se traduire par 18 jours de fortes chaleurs par été, en moyenne suisse (contre en moyenne un jour par été sur la période 1981-2010).

¹ Sur ces questions, cf. Gaudard/Schmid/Wüest, Utilisation thermique des eaux superficielles, Aqua & Gas/ 28 mai 2018.

Compte tenu des efforts pour réduire la consommation d'énergie pour le chauffage dans les bâtiments à très basse consommation, on pourrait s'attendre à ce que ceux-ci présentent des conditions idéales pour y pratiquer la climatisation passive. Paradoxalement, le retour d'expérience sur ces bâtiments conduit à la conclusion opposée: les charges frigorifiques pour la climatisation augmentent à cause de charges internes trop importantes, d'une architecture défavorable, etc. Sans climatisation, la température excéderait largement la température maximale supportable pendant les périodes chaudes de l'été. Le refroidissement/climatisation demeure la solution pour rafraîchir le bâtiment, solution rendue encore plus indispensable par le réchauffement climatique.

La Ville de Fribourg s'est dotée d'une planification énergétique territoriale en 2019¹ et a mis en place un catalogue de mesures d'accompagnement². A l'heure actuelle, le déploiement des chauffages à distance (CAD) dans la ville de Fribourg est un enjeu majeur et en plein développement. Selon ces documents, la production de froid regroupe deux types de productions: le froid pour le rafraîchissement et le froid pour les process. Selon l'analyse effectuée et les données à disposition (avec une grande incertitude) 77 bâtiments ont été identifiés comme preneurs de froid potentiels (essentiellement des bâtiments commerciaux). Néanmoins, aucune réflexion concernant une anticipation de besoin en froid des bâtiments communaux, dû au réchauffement climatique, en général, n'a été réalisée et n'est pas à l'heure actuelle intégrée. Il existe des nombreuses solutions pour le froid renouvelable: un réseau de froid à distance (FAD) qui est similaire à un réseau CAD, pompes à chaleurs réversibles, etc.

Par ce postulat, le Conseil communal est prié:

- d'intégrer le concept de rafraîchissement/refroidissement lors de toute nouvelle construction et rénovation sur le territoire de la commune;
- d'analyser la possibilité de développer des réseaux FAD en ville de Fribourg;
- d'étudier et quantifier avec une plus grande précision la demande en froid (rafraîchissement/refroidissement) des bâtiments communaux en anticipant l'augmentation de la température;
- de mettre en place des mesures pour accompagner le raccordement/le développement des solutions pour le froid renouvelable.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

¹ Planification énergétique territoriale ville de fribourg, étude sur la consommation énergétique du bâti, https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/2021-03/Plan_communal_energie.pdf, août 2018.

² Catalogue des mesures d'accompagnement, https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/Energie_MesuresCadres.pdf, 2019

- n° 73 de Mmes et M. Elena-Lavinia Niederhäuser, Marc Vonlanthen et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'intégrer des panneaux photovoltaïques et de la végétation sur les abribus et abris pour vélos

Niederhäuser Elena-Lavinia (PS).

Développement du postulat

Afin de compenser l'abandon des centrales nucléaires et de répondre à la demande croissante d'électricité due à l'électrification de secteurs divers (notamment la mobilité et la chaleur), les besoins supplémentaires en électricité atteindront à terme 40 à 50 TWh par an. Étant donné que l'électricité solaire est actuellement la seule source d'énergie renouvelable pouvant être développée à cette échelle, une grande partie des toits et des façades appropriées devra être affectée au photovoltaïque.

Beaucoup d'efforts sont déployés pour l'intégration de panneaux photovoltaïques (PV) dans les bâtiments. Néanmoins, ils restent des surfaces à disposition qui pourront mieux être exploitées et intégrées pour couvrir différents besoins en électricité comme pour la mobilité électrique qui est en plein essor. Parmi ces surfaces on peut mentionner les abribus et les abris pour vélos (électriques ou ordinaires). L'alimentation en électricité via des panneaux photovoltaïques peut être utilisée pour:

- la recharge des batteries des vélos/voitures/scooter/trottinettes électriques directement sur site;
- assurer le besoin en électricité des panneaux d'affichage/éclairage, etc.;
- être vendue à des consommateurs du voisinage dans le cadre d'un "regroupement dans le cadre de la consommation propre" (RCP).



Figure 1. Exemple de réalisation abris vélos solaire, campus central de l'université de Strasbourg



Figure 2. Exemple d'abribus solaire en France

En parallèle, si les conditions ne sont pas favorables pour l'intégration des PV aux abribus et aux abris pour vélos, des végétalisations sont toujours possibles. Effectivement, afin de diminuer le phénomène d'îlot de chaleur, la re-végétalisation est une solution. Ainsi, les toits disponibles peuvent se transformer en usines à oxygène, voire en restaurants pour les insectes. Un exemple concret sont les Bee Bus Stops; ces abribus ne sont pas uniquement destinés à attirer les abeilles mais également des papillons et autres insectes pollinisateurs. De véritables travailleurs qui pourront disséminer du pollen à travers toute la ville. Le but étant de la rendre la plus verte

possible. En plus de cet atout naturel, les abribus possèdent donc des panneaux solaires pour s'alimenter de manière écologique quand le temps le permet, voir figure 3.



Figure 3. Exemple d'abris-bus dans la Ville de Dudelange, Luxembourg

Par ce postulat, le Conseil communal est prié d'étudier le potentiel d'installation/rénovation des abribus et des abris pour les vélos électriques/ordinaires sur le territoire de la ville afin de les transformer en abribus solaires et/ou végétalisés et en abris vélos solaires et/ou végétalisés. De plus, nous demandons également la mise en place de ces installations partout où cela est possible.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 74 de Mmes et MM. Jean-Thomas Vacher, Raphaël Fessler (Le Centre/PVL), Jean-Pierre Wolhauser, Véronique Grady (PLR), Josée Cattin Kuster (Vert-e-s), Gérald Collaud, Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et Marie Giller-Zbinden (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la situation de la sécurité dans le domaine de la mobilité

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL).

Développement du postulat

D'après le récent baromètre annuel de la sécurité routière du Bureau de prévention des accidents (BPA) rapporté dans La Liberté en ligne du 28 juin (Hausse du nombre de blessés graves sur les routes suisses en 2021)¹, le nombre de blessés graves a progressé et s'est monté à 3933 en 2021 sur les routes suisses. Ce sont principalement les personnes âgées de plus de 75 ans, les utilisateurs de trottinettes électriques et de vélos électriques lents qui figurent parmi les victimes. Le BPA note: "Si l'on ajoute à cela l'augmentation du nombre d'accidents graves de vélos électriques, il apparaît que la sécurité du trafic des deux-roues constitue un défi". Par ailleurs, il est à souligner que les accidents de la route restent l'une des premières causes de mortalité chez les enfants. 7 enfants sont tués chaque année dans un accident de la route (40% des accidents graves impliquant des enfants sur le chemin de l'école). Toujours en ce qui

¹ https://www.laliberte.ch/news-agence/detail/hausse-du-nombre-de-blesses-graves-sur-les-routes-suissees-en-2021/651555?fbclid=IwAR3wjtsblciwChCM1CHwCozaNzH8cRvE_3w1S020wUtHVn4Gx_II_oKozO, consulté le 28 juin 2022

concerne la sécurité des enfants dans le trafic routier, la Suisse est l'un des derniers pays dans le classement européen¹.

Ce postulat demande au Conseil Communal comment celui-ci envisage de relever ce(s) défi(s). Nous demandons au Conseil communal:

Quelle est la situation en ville de Fribourg? Combien d'accidents dénombre-t-on en ville de Fribourg et quelles sont les catégories de personnes ou de véhicules (âge /type de véhicule / ...) principalement impliquées? Quelles sont les principales causes de ces accidents?

Peut-on identifier des zones à risque? Quelles sont-elles? Quelles mesures concrètes et/ou chiffrées sont mises en place afin de limiter les risques d'accidents dans ces régions à risque? (Contrôles, ralentisseurs physiques, meilleure prévention, amendes).

Des inquiétudes ou des plaintes ont-elles été transmises au Conseil communal quant à certaines zones? (rue de Lausanne, sentier du Nord, rond-point en bas Weck-Reynold, autres rues?) Combien en dénombre-t-on par année? Sont-elles généralement liées aux mêmes zones?

Des objectifs SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement défini) sont-ils mis en place afin de garantir la sécurité des personnes en déplacement? Concernant le rapport au postulat n° 72, à quel point les 6 axes envisagés par le Conseil communal ont-ils avancé et les mesures prévues ont-elles été mises en place? Dans le cadre de sa stratégie de mobilité douce, quelle place est accordée à la sécurité des différents acteurs mobiles?

Une campagne de prévention active en collaboration avec d'autres organisations pourrait-elle être envisagée afin de réduire les accidents?

Si la politique de mobilité actuelle en ville de Fribourg cherche à augmenter les déplacements à vélo et à pied, la Ville doit également garantir une certaine sécurité aux différents acteurs mobiles de tout âge ainsi qu'à tous les modes de déplacement.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

D. Réponses aux questions

- n° 74 de Mme Monica Mendez (Vert·e·s) relative à l'appel d'offres lancé par Bluefactory Fribourg-Freiburg SA pour le périmètre C

Steiert Thierry, syndic.

- Bluefactory Fribourg – Freiburg SA (BFF SA) est une société anonyme appartenant exclusivement à des entités publiques, le Canton de Fribourg et la Ville de Fribourg. Dès lors ne devrait-elle pas se soumettre volontairement aux principes de la loi fédérale des marchés publics (LMP), respectivement suivre lesdites procédures ce qui ne semble pas

¹ <https://www.bfu.ch/fr/dossiers/enfants-dans-le-traffic-routier>, consulté en date du 28 juin 2022

être le cas au vu des déclarations faites publiquement par certaines associations? Devons-nous en conclure que, pour échapper à ses obligations et aux dispositions de la LMP, il suffit à une entité publique de créer une société anonyme?

L'appel d'offres en question n'est pas un appel d'offres pour une entreprise générale ou une entreprise spécialisée, mais pour le choix le plus approprié d'un investisseur-développeur bénéficiaire de droits de superficie. Celui-ci sera ensuite responsable du développement de cette partie du site, du concours d'architecture et également de l'appel d'offres et de l'attribution des prestations de construction.

Nous relevons que l'article 10 let. B LMP (2019) stipule clairement que l'acquisition, la location et le bail de terrains, de constructions et d'installations ainsi que des droits correspondants ne sont pas soumis à la LMP/OMP. En d'autres termes, un appel d'offres est public quand il y a achat de biens ou de prestations, non pas quand on les vend.

Dans la procédure établie, la forme non anonyme a été privilégiée et se justifie pleinement pour choisir consciencieusement le voisin avec lequel cohabiter pendant 80 ans, ceci afin de garantir les intérêts des collectivités publiques actionnaires de la société.

- L'appel d'offres s'adresse à des investisseurs suisses disposant de ressources et de références nécessaires pour établir un concept de développement et organiser un concours d'architecture. Pourquoi déléguer l'établissement du concept de développement et l'organisation d'un concours d'architecture à des privés sachant que ces derniers vont avec une forte probabilité – en raison de leur modèle d'affaire – privilégier la rentabilité économique, au détriment des enjeux socio-environnementaux et des besoins adaptés au lieu?

Les capitaux nécessaires pour un développement propre du périmètre C sont de l'ordre de CHF 200 millions. De ce fait, les deux actionnaires de BFF SA ont pris très tôt la décision que ce périmètre allait être mis à disposition d'investisseurs via un modèle de DDP, qui permet de limiter drastiquement les risques pour BFF SA, que cela soit en termes financiers (liquidités et taux d'occupation) ou capital humain (capacités et compétences).

La société BFF SA est au bénéfice d'une charte d'utilisation du site qui décrit et définit les critères à appliquer pour la sélection des projets, des utilisateurs et entreprises qui sont et seront accueillis sur le site, leurs engagements environnementaux, mais également une identité de quartier par son intégration urbaine. L'investisseur choisi devra se conformer à la charte, de même qu'au plan d'affectation cantonal (PAC). En outre, BFF SA établira une convention avec l'investisseur choisi. Cette dernière sera contraignante sur des aspects environnementaux (gestion des eaux, production de chaleur, etc.) et sociaux (ex. coopérative d'habitation).

En résumé, la société envisage de recourir à un ou des partenaires investisseurs de sorte à porter avec lui ou avec eux le développement du quartier selon le PAC, la charte d'utilisation du site blueFACTORY et la convention ad hoc, afin de garantir un développement harmonieux tout en limitant les risques financiers pour la société et indirectement pour ses actionnaires.

- La charte d'utilisation du site blueFACTORY admet au chapitre 6 des surfaces dédiées pour des commerces de proximité ou des services spécialisés entrant dans une catégorie de produits compatibles avec la mission et l'image du site ou apportant une valeur ajoutée. Comment cet aspect est garanti si le développement et l'exploitation – à savoir la mise en location des surfaces – sont réalisés par des investisseurs privés? Est-ce que BFF SA ou les deux actionnaires publics ont un droit de regard sur les futurs locataires? Si oui, comment? Si non, pourquoi?

La triptyque PAC / Charte / Convention ad hoc vont nous permettre de promouvoir la mission et l'image du site au travers des futurs locataires.

- La charte d'utilisation du site blueFACTORY admet au chapitre 6 des surfaces dédiées aux logements favorisant des modèles d'habitation innovants et expérimentaux. Comment la procédure mise en place dans le cadre de cet appel d'offres garantit des modèles d'habitation innovants et différents de ceux que les investisseurs privés ont l'habitude de réaliser, qui tendent à une standardisation du logement - ne répondant pas à des besoins spécifiques, tels que des logements adaptés aux seniors ou encore des logements de type colocation avec des espaces communautaires, etc.?

La procédure d'appels d'offres mise en place va permettre de garantir la sélection d'un investisseur démontrant une capacité d'innovation compatible avec le triptyque précité. Néanmoins, BFF SA est très intéressée, au vu des défis que représente l'innovation dans le logement, à mettre en place une démarche participative sur le sujet, démarche qui devrait permettre d'élaborer plus en détail la charte et, par conséquent, d'alimenter la convention ad hoc.

- BlueFACTORY étant un site en mains publiques, les futurs logements devraient assurer une mixité sociale afin de répondre à certains objectifs du développement durable, notamment celui qui vise à ce que les villes, et par conséquent les quartiers soient ouverts à tou-te-s. De ce fait, une partie des logements devrait être rendue accessible par des loyers abordables. Comment assurer des loyers abordables lorsque ce sont des tiers, cherchant le meilleur rendement possible, qui développent, réalisent et gèrent le bâti? Est-ce que le Conseil d'administration de BFF SA ou au moins la Ville ou le Canton a imposé un taux d'appartements à loyers faibles? Si non, pourquoi?

Ni dans la charte des actionnaires, ni dans la convention d'objectifs de la post-recapitalisation signée le 7 mars 2022 avec le Canton et la Ville, ne sont mentionnés des besoins de logements à loyers abordables dans la mesure où ces éléments-là seront plutôt réalisés dans d'autres périmètres dans la ville, mais pas sur le site de blueFACTORY.

- Dans le communiqué de presse daté du 12 janvier 2022, il est mentionné que le comité d'évaluation est composé de 6 personnes au bénéfice de compétences en architecture et ingénierie. Il est de coutume dans les mises en concours que les utilisateurs soient également représentés dans le comité d'évaluation. Pourquoi n'y a-t-il pas de représentants politiques dans le comité d'évaluation, permettant de défendre la vision publique du site? Constatant qu'il n'y a que des personnes au bénéfices de compétences d'architecture et d'ingénierie, n'aurait-il pas été judicieux d'étoffer les compétences,

notamment du point de vue social avec un-e sociologue-urbaniste ou encore un-e spécialiste de gestion de quartier?

En date du 5 octobre 2021, BFF SA a fait la demande auprès de la DAEC (aujourd'hui DIME) pour inclure l'architecte cantonal dans le comité d'évaluation dès la phase 1. L'Etat a toutefois décliné cette possibilité dans la phase 1.

La Ville de Fribourg, quant à elle, a explicitement décidé de mettre à disposition une ressource à partir de la phase 2 de l'appel d'offres en cours, phase qui déterminera le lauréat de la procédure. Dans la foulée, le Canton mettra également une ressource à partir de la phase 2.

Pour la détermination définitive du comité, nous prendrons en compte vos suggestions pertinentes sur le profil des panélistes.

- Quels sont les critères d'aptitudes et d'adjudication ainsi que leurs pondérations respectives? Les critères d'adjudication favorisent-ils l'offre financière la plus intéressante ou au contraire la qualité tant au niveau social qu'environnemental du futur développement des parcelles est-elle prise en considération? Si oui, comment? Si non, pourquoi?

Pour la phase 1, les critères sont les suivants:

N°	Critères	Pondération
1.	Organisation, capacité et ressources	50%
1.1	Adéquation de la composition de l'équipe au projet.	25%
1.2	Qualification des personnes-clés désignées pour l'exécution du marché.	25%
2.	Références	50%
2.1	Qualité des références en termes d'échelle, de complexité et de comparabilité du présent projet.	30%
2.2	Références de capacité d'innovation et de maîtrise du développement durable.	20%
TOTAL		100%

Tableau 1 – Critères d'aptitude phase 1 procédure de sélection

Pour la phase 2, les critères sont les suivants:

N°	Critères	Pondération
1.	Offre financière droit de superficie	50%
1.1	Offre financière de rente de droit de superficie, y compris la proposition du début du paiement et la proposition pour la réversion à l'expiration du droit de superficie.	50%
2.	Procédures prévues	50%
2.1	L'adéquation de la procédure de planification qualifiée proposée pour atteindre les objectifs du projet.	10%
2.2	Qualité de la mixité des activités proposées, complémentaires à la stratégie de blueFACTORY. Contribution à une vie sociale sur le site par le choix d'activités attrayantes. Intégration d'éléments d'innovation. Lien au patrimoine bâti.	20%
2.3	Contribution du candidat au développement d'un quartier durable, lié aux thèmes et critères du Standard SNBS.	20%
TOTAL		100%

Tableau 2 – Critères d'adjudication phase 2 appel d'offre, sous réserve de modifications éventuelles

- Fort de ce qui précède, la question de fond est la suivante: peut-on privatiser la vision du bien public?

Cette question est plutôt d'ordre philosophique et nous ne pouvons pas y répondre. Tout cela dépend de l'interprétation que l'on a du bien public et de son application. Je dirais simplement que le monde est parfois moins simple que les gens ne l'imaginent et il n'est pas divisé en noir et blanc, ni en méchants et gentils, ni privé ou public. Je prends pour exemple le parc de Pumalin au Chili de plus de 300 km² qui a été acquis par un privé. C'est un Américain richissime qui a décidé d'acheter ces terrains pour les préserver et les offrir à la postérité, comme un parc national de préservation naturelle.

Mendez Monica (Vert-e-s). Je suis partiellement satisfaite et j'encourage fortement BFF SA à considérer tout de même le bien public, le cap et la direction vers laquelle elle se dirigera pour la gestion de cette affaire.

- n° 78 de M. Marc Vonlanthen (PS) relative à la participation de la Ville au développement du site de blueFACTORY un an après la recapitalisation de la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA

Steiert Thierry, syndic. Cette question est composée de trois sous-questions. La réponse sera peut-être un peu plus brève, car certains éléments ont déjà été traités dans la réponse à la question n° 74.

- Hormis le Conseil d'administration de BFF SA, à quels niveaux d'organisation et de décision la Ville est-elle encore impliquée dans le devenir du site de blueFACTORY?

A l'instar de l'Etat de Fribourg, la Ville de Fribourg dispose d'un siège au Conseil d'administration et c'est à ce titre-là qu'elle exerce principalement son influence sur le devenir de ce site. Cela dit, la Ville de Fribourg a contribué de manière substantielle à l'élaboration de la charte d'utilisation et du Plan d'affectation cantonal (PAC), les documents qui constituent le fondement de l'évolution du site blueFACTORY. Si les décisions quant à l'évolution urbanistique et architecturale du site sont désormais prises par le Conseil d'administration, il n'en demeure pas moins que la Ville continue d'être fortement impliquée dans la vie sur le site, notamment en apportant un soutien aux activités socioculturelles qui s'y déroulent; la Ville contribue notamment au programme culturel en prenant en charge une partie de la rémunération du manager culturel. Elle organise également des activités, comme la présentation des œuvres des p'tits artistes, qui a eu lieu la semaine dernière. La Ville a aussi joué un rôle déterminant dans la création du restaurant Les Menteurs, qui ne serait peut-être pas aujourd'hui sur ce site si la Ville n'avait pas initié et cofinancé cette démarche en son temps. En résumé, la Ville continue de s'impliquer dans la vie sur le site, en plus de la présence qu'elle assure au sein du Conseil d'administration et elle continuera de le faire de manière conséquente.

2. Par la charte et le plan d'affectation cantonale, la proportion de logements est limitée à une valeur de 14%. La charte insiste sur le caractère innovant des logements, ce qui implique naturellement également l'innovation sociale en matière d'habitation. Or, le fait

que le développement du site soit vraisemblablement confié à une entreprise générale dont le fonctionnement en principe relève plutôt la réplique à l'identique de logements à haut rendement laisse craindre le pire en matière d'innovation. Comment sont envisagés ces logements actuellement? Quel type d'innovation vont-ils concrètement consister?

Dans la mesure où les travaux en vue de l'aménagement du périmètre C, le long de la route de la Glâne, ne font que commencer, nous ne pouvons pas encore répondre de manière précise si les logements occuperont effectivement une surface équivalente à 14% du site et quelle sera leur configuration. Cela étant, et nonobstant le fait que les immeubles seront réalisés par une entreprise générale, les principes ancrés dans la charte d'utilisation devront être respectés et ils devront figurer dans le cahier des charges du projet. Quelle que soit la forme juridique du développeur, ce dernier devra respecter la charte et présenter un projet conforme aux exigences de l'innovation.

3. Le rendement de ces logements retombera certainement dans la poche des investisseurs. Restent les DDP. Quelles seront approximativement les retombées financières pour la Ville qui a recapitalisé à moitié BFF SA et qui pour moitié également est propriétaire du terrain?

Le choix du DDP a été pris il y a longue date, afin de réaliser le développement du site dans les meilleurs délais. Je renvoie à la question n° 74, à laquelle je viens de répondre. Les rentes du DDP ont été intégrées dans le plan financier de la société. La Ville n'attend pas de retombées directes sous forme de dividendes, du moins pas dans un premier temps, mais elle participera pour moitié à l'augmentation de la valeur du terrain, au fur et à mesure de son développement. Les rendements des DDP seront estimés de l'ordre de grandeur de CHF 1 million.

Vonlanthen Marc (PS). Je suis satisfait de l'attention apportée à ces questions. Néanmoins, je reste préoccupé par le fait de constater que, finalement, un nombre de conditions politiques qui avaient été posées par le Conseil général lors de la recapitalisation de la société (par exemple participation de l'architecte de Ville) lors du développement du site ne sont visiblement pas réalisées. On a l'impression que la vision politique du Conseil général de la Ville de Fribourg ne tient plus qu'à la charte. Certes, ce n'est pas négligeable car il y a beaucoup de choses dans cette charte. On ne peut qu'espérer vivement que cette charte sera respectée par les développeurs du site.

E. Nouvelles questions

- n° 79 de Mme Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) relative à la délocalisation d'entreprises sises sur le territoire communal

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). Le groupe international Alcon, dont le siège suisse est à Fribourg, a annoncé la délocalisation d'une partie de ses activités à fin 2023. Mes questions au Conseil communal sont les suivantes. Quelles mesures la Commune prend-elle afin d'éviter de telles délocalisations? Le Conseil communal estime-t-il être suffisamment soutenu et informé

par le Canton dans ce type de dossier? La Commune a-t-elle procédé à une analyse pour anticiper une baisse éventuelle des rentrées fiscales de telles sociétés dans les années à venir?

Dietrich Laurent, directeur des Finances.

- Quelles mesures la Commune prend-elle afin d'éviter de telles délocalisations?

La Commune a, depuis six ans maintenant, créé des contacts étroits avec les sociétés principales par l'intermédiaire de leurs directions, ainsi que de leurs représentants, parfois des avocats fiscalistes. De plus, des rencontres entre le Conseil communal et des plus grandes sociétés de la place ont été instaurées avec succès. En effet, les directions des sociétés y participent tous les deux ans et des liens privilégiés ont commencé à se créer. Si les responsables des entreprises rencontrées sont très positives face à ces démarches, il faut noter que les décisions de réorganisation et de relocalisation se prennent dans certains cas hors du territoire national. Pour ces situations-là, la sphère d'influence du Conseil communal est évidemment très réduite.

- Le Conseil communal estime-t-il être suffisamment soutenu et informé par le Canton dans ce type de dossier?

Depuis quelques années, la Direction des finances, par l'intermédiaire de son responsable de l'impôt, et le Service cantonal des contributions (SCC) se rencontrent régulièrement pour évoquer le futur des "grandes" sociétés dans la limite des informations qu'ils possèdent. L'excellente collaboration avec le SCC permet ainsi à la Ville d'avoir accès directement aux dirigeants et aux informations. Par ailleurs, trois visites d'entreprises ont pu avoir lieu lors de la législature précédente, avec une délégation de la Direction des finances.

- La Commune a-t-elle procédé à une analyse pour anticiper une baisse éventuelle des rentrées fiscales de telles sociétés dans les années à venir?

Oui. Grâce aux échanges réguliers d'informations, il y a des signaux que les rentrées fiscales devraient baisser ces prochaines années pour certains gros contribuables. Le Service des finances et le Conseil communal considèrent les enjeux de ce type dans sa planification financière.

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). Je suis satisfaite de la réponse.

- n° 80 de Mme et M. Anne Butty Revaz et Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à l'emplacement de la fontaine Jo Siffert dans le cadre de la requalification de la place de la Gare

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). L'association Pro Fribourg et d'autres citoyens de la ville ont fait part de leur mécontentement quant à l'idée de déplacer la fontaine Jo Siffert, œuvre de l'artiste Jean Tinguely, à la place de la Gare, selon le Plan de réaménagement. Quelle est la position du Conseil communal face à cette opposition? A-t-on émis l'idée d'un concours d'artistes pour une nouvelle fontaine, comme suggérée par l'association? Ce serait là un

véritable projet culturel et artistique, en lien avec le lieu choisi, la Gare de Fribourg. Qui plus est, ce serait un nouveau point d'eau en ville. Par ailleurs, avec cette décision qui suscite de nombreuses réactions, le Conseil communal ne craint-il pas de ralentir le processus de réaménagement de la Gare?

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. Nous avons effectivement reçu une opposition de Pro Fribourg, mais nous ne l'avons pas encore étudiée dans les détails. Cependant, nous en connaissons la teneur. Nous n'avons pas encore discuté au Conseil communal de la suite à donner à cette opposition. C'est pour cela que je vous propose de vous donner une réponse circonstanciée lors de la prochaine séance, ou dès que nous aurons une réponse validée par le Conseil communal.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 81 de Mme Claudine Sautaux (Le Centre/PVL) relative à l'attribution de places de stationnement pour véhicules motorisés à deux-roues au centre-ville

Sautaux Claudine (Le Centre/PVL). Les différents travaux de réaménagement du centre-ville, ces deux dernières années, ont pour corollaire la suppression de places de parc destinées aux véhicules motorisés à deux-roues, (2RM).

J'ai relu le rapport du Conseil communal du 11 janvier 2021 au postulat n° 117, déposé en octobre 2019 par notre collègue du Centre Jean-Frédéric Python. Le rapport concluait: *"On constate que la Ville de Fribourg a la chance actuellement de ne pas souffrir de problèmes particuliers liés aux 2RM. '...' Il ne s'agit donc pas d'interdire les 2RM mais de prendre en compte les externalités négatives qu'ils génèrent. '...' Une offre est toujours mise à disposition, sans trop de contraintes mais avec mesure. Le diagnostic de la situation actuelle semble montrer que cet équilibre constitue la bonne approche"*¹.

En juin 2022, je ne partage pas le constat dudit rapport, pourtant récent car daté de janvier 2021.

Je pense rallier l'unanimité en citant que l'espace public doit être partagé entre tous: piétons, trottinettes, vélos, motos, voitures, bus etc. Force est de constater que la réalité n'est pas telle que décrite dans le rapport du Conseil communal précité. Mes questions sont donc les suivantes:

- combien de places de parc moto-scooter ont été supprimées depuis janvier 2021 notamment
 - a) sur le secteur central boulevard de Pérolles, Gare?
 - b) et sur l'entier du territoire communal?

¹Source: rapport final du Conseil communal au postulat n° 117 du 11 janvier 2021 (page 6)

Toujours dans le même rapport du 11 janvier 2021, le Conseil Communal stipule: *"Il n'y a toutefois pas non plus de raison de faire disparaître les 2RM de l'espace public et comme pour les automobiles, il convient plutôt d'avoir une bonne maîtrise de ce mode de déplacement"*. Selon le rapport du Conseil communal, *"envisager des possibilités de stationnement payant se justifierait si on considère que les détenteurs de 2RM 'consomment' de l'espace public sans contrepartie, contrairement aux automobilistes qui paient leur temps de stationnement"*.

S'agissant de parking, force est de constater qu'un vélo avec remorque, un vélo électrique grande vitesse et un vélo cargo occupent tout autant de place dans l'espace public qu'un simple 2RM et donc consomment aussi de l'espace public. Dans l'hypothèse où les places de parc pour 2RM devraient devenir payantes, le Conseil communal mènera-t-il auparavant une réflexion globale axée sur cet aspect de la consommation d'espace public, et ceci pour chacun des types de moyen de transport qui se partagent l'espace public?

Finalement, une dernière question d'actualité. De nombreux parkings réservés exclusivement aux vélos et vélos électriques ont été créés en des endroits stratégiques au centre-ville. En plusieurs endroits, ces places pour vélos ont remplacé des places mixtes vélos-2RM (par exemple dans le secteur de la Gare). Comment doit se comporter le conducteur ou la conductrice d'un 2RM qui, après avoir tourné en ville et finalement trouvé un secteur autorisé aux 2RM, ne pourra quand même pas s'y parquer car occupé par des vélos? Ceci ne serait en fait pas un réel problème si le 2RM qui doit se parquer hors case ou sur un secteur destiné aux vélos n'était pas passible d'une contravention.

Le conducteur ou la conductrice d'un vélo peut actuellement le déposer où bon lui semble et sans aucun souci de contravention. Une inégalité de traitement entre conducteurs et conductrices de vélos, respectivement de 2RM, semble ici clairement identifiée et je le déplore vivement. Que va entreprendre le Conseil communal pour y remédier?

Je termine par un clin d'œil final à mes collègues qui viennent de déposer le postulat n° 49. S'il est bien vrai qu'il n'est jamais agréable pour un conducteur ou conductrice de vélo de devoir prendre son véhicule lorsqu'il a plu ou neigé, le désagrément est pareil pour les 2RM et donc des abris à 2RM seront également bienvenus.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 82 Mme Anne-Elisabeth Cattaneo-Python (Le Centre/PVL) relative au nouveau tracé de la bande cyclable le long de la route du Jura

Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL). A la route du Jura, il y a une nouvelle piste cyclable. A mon avis, la trajectoire de cette piste est mal pensée et dangereuse. Si les résidents, 15 en tout, du chemin des Pommiers 2 sortent de leur logement, la distance jusqu'à la piste cyclable n'est que de 90 centimètres, c'est-à-dire presque devant leur porte. Est-ce que légalement cette distance est suffisante? Juste à côté, on trouve l'arrêt de bus Miséricorde. Les utilisateurs des transports publics, quand le bus arrive, doivent traverser la bande cyclable. Ceux qui sortent du bus, de même pour arriver du côté trottoir. Qui a la priorité, les vélos ou les piétons? Est-ce qu'il faut mettre un passage pour piétons, "un cédez le passage", une limitation

de vitesse ou "attention piétons"? Quelle solution la Ville envisage-t-elle pour prévenir des accidents?

Nobs-Pierre Olivier, directeur de la Police locale et de la mobilité. De manière précise, il s'agit de la matérialisation de 100 mètres de piste cyclable. C'est une réalisation qui est en cours. Ce type de tracé est nouveau en ville, mais il est courant dans d'autres villes. C'est très probablement pour cela que des réactions se manifestent, ce que le Conseil communal comprend bien évidemment. Ces travaux n'étant pas terminés, la perception de ce marquage peut paraître peu ou pas compréhensible. Faire passer une piste cyclable au droit d'un arrêt des transports publics est conforme aux normes, avec comme seule exigence de maintenir une bande de 2 mètres de large à la sortie du bus, notamment pour les piétons. Concernant votre question en lien avec le chemin des Pommiers, la seule exigence normative est cette bande de 2 mètres à la sortie du bus pour les piétons. Je précise que ce marquage a été préavisé favorablement par la Commission de la mobilité douce et soumis préalablement à l'autorité cantonale compétente. Il a obtenu un permis de construire. Concernant les priorités, bien entendu, d'une manière générale, les utilisateurs de la chaussée doivent avoir des égards les uns pour les autres. Légalement, les vélos sont prioritaires sur les pistes cyclables et les piétons sont prioritaires sur les trottoirs. Concernant le passage pour piétons ou un "cédez le passage", la matérialisation de cette mesure n'est pas terminée. Il manque différents éléments, notamment le marquage des zones de conflit. De plus, le marquage à l'entrée de la piste doit encore être adapté, conformément au plan d'exécution. Au sujet de la prévention des accidents, je rappelle que la Ville de Fribourg, via sa Police locale, en collaboration avec le Secteur de la communication, réalise régulièrement des campagnes de sensibilisation. La Police locale met sur pied également des actions de contrôle et de sensibilisation sur le terrain. Je tiens encore à ajouter que cette matérialisation fait partie d'un paquet beaucoup plus large de mesures qui sont en train de se réaliser dans ce secteur. En plus de ces 100 mètres de piste cyclable, il y a 100 mètres de voie de bus en site propre, comprenant notamment deux arrêts de transports publics qui ont été mis aux normes, conformément à la loi sur les personnes en situation de handicap. Il y a également deux trottoirs traversants qui permettent une sécurisation des piétons, avec également la possibilité pour les personnes à mobilité réduite ou avec une poussette de pouvoir traverser en toute sécurité. En effet, dorénavant, c'est le trottoir qui est continu et non plus la route. Ces éléments ont été réalisés en tenant compte des désirs des piétons. Oui, cela a un effet de nouveauté et je remercie Mme la conseillère générale d'avoir posé cette question. Ce sont des aménagements très courants dans toutes les villes de Suisse ou d'Europe. A Fribourg, c'est une première, c'est vrai. Il faut une première à tout! Elle étonne, c'est vrai. Il faut un temps d'adaptation et apprivoiser la mesure. Votre question a permis au Conseil communal de communiquer à ce sujet.

Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL). Vous dites qu'il faut 2 mètres pour les piétons et 2 mètres pour le bus. Pour les piétons, il y a 90 centimètres et pour le bus je crois que ça ne fait pas 2 mètres.

Nobs-Pierre Olivier, directeur de la Police locale et de la mobilité. La seule exigence normative pour ce genre de marquage, c'est une bande de 2 mètres de largeur à la sortie du bus pour les piétons.

Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL). Je serai attentive aux marquages qui doivent encore être réalisés. Si nécessaire, je reviendrai avec une question.

- n° 83 de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à la mise en place de mesures communales pour faire face à l'inflation

Vacher Jean-Thomas (Le Centre(PVL). Le prix de l'essence, de nombreux aliments (lait infantile, fruits et légumes, huile d'olive, blé, etc.), de l'électricité et prochainement des primes maladies ne cesse d'augmenter, ayant un impact important sur le budget des ménages, principalement pour ceux faisant partie de la classe dite moyenne et des revenus plus bas.

Lors de la crise covid, nous avons pu voir des files d'attente pour obtenir des biens de première nécessité. Les effets de la guerre en Ukraine, et probablement une tendance inflationniste structurelle, pourraient voir ces phénomènes témoignant d'une précarité augmenter et toucher une tranche de la population plus large. Devant l'urgence de la situation, des synergies ont notamment vu le jour entre Le Centre et le PS lors de la dernière session parlementaire à Berne et nombreuses sont les prises de position de tous les bords politiques afin de trouver des solutions à ce problème, qui touche la population de plein fouet. La force de notre système politique, fondé sur la subsidiarité, est que chaque échelon apporte sa pierre à l'édifice. De ce constat, me viennent les questions suivantes.

- Quelles mesures supplémentaires à ce qui se fait/se discute à l'échelon fédéral et cantonal la Ville de Fribourg envisage-t-elle afin de pallier la baisse du pouvoir d'achat? Des bons pourraient-ils être attribués? Les frais de garde pourraient-ils être revus à la baisse? Des baisses d'impôt ou des gestes en termes de fiscalité pourraient-ils être accordés?
- Par ailleurs, la Ville de Fribourg envisage-t-elle d'indexer certains salaires? Quel pourrait être l'impact sur les finances communales?
- Quel sera l'impact de la hausse du prix de l'énergie sur les finances de la Ville?
- Quels autres risques la Ville de Fribourg identifie-t-elle?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 84 de Mme Océane Gex (PLR) relative aux travaux de remise en état de la Route-Neuve

Gex Océane (PLR). Suite aux intempéries du mois de juillet 2021, un glissement de terrain a entravé le chemin piéton et a réduit la voie de circulation pour les vélos, les voitures et les bus TPF de la Route-Neuve, à l'entrée/sortie de la zone 30. Où en sont les travaux et quel est l'agenda de la remise en état de cette route? Pourquoi est-ce que cela prend autant de temps, alors qu'il s'agit de sécurité?

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. En effet, le 13 juillet, un glissement de terrain a eu lieu. Des travaux d'urgence ont été entrepris pour permettre la réouverture partielle et rapide de la route, en unidirectionnel, aux automobilistes et aux services d'urgence. Une déviation a aussi été mise en place pour les piétons par les escaliers des Grand-Places afin de limiter les risques d'accident. Il a ensuite fallu attendre la fin des intempéries et que le terrain s'assèche pour pouvoir intervenir dans le versant afin de ne pas mettre en danger les

travailleurs. Entre juillet et octobre 2021, différents travaux ont été effectués (abattage d'arbres instables, inspection et contrôle des conduites des drainages, travaux de stabilisation et forestiers). En parallèle, une étude globale de stabilité du versant au-dessus de la Route-Neuve a été réalisée. Suite à cette étude, un projet de protection contre les chutes de pierres et les glissements a été préparé et déposé pour demande préalable au mois de mars 2022. Suite au retour reçu, le projet a dû être modifié et des compléments apportés au projet. Le projet définitif sera mis à l'enquête la semaine prochaine, début juillet. Le délai lié à une procédure ordinaire est de quatre à six mois, donc le début des travaux aura lieu entre novembre 2022 et janvier 2023. Dans l'intervalle, au vu de la reprise de la végétation et la bonne tenue des mesures de stabilisation en tête du versant, le Service du génie civil a décidé aujourd'hui de remettre le cheminement piéton en état et de libérer la piste cyclable jusqu'à l'obtention de l'autorisation des travaux pour cet hiver. La signalisation des travaux sera ainsi retirée et un coup de débroussaillage sera donné sur les abords du chemin. Ces travaux se feront ces prochains jours.

Gex Océane (PLR). Je suis satisfaite de la réponse.

- n° 85 de Mmes Véronique Grady et Océane Gex (PLR) relative au soutien à l'acquisition ainsi qu'à la demande de lombricomposteurs par la population

Grady Véronique (PLR). Le 12 décembre 2019, nous déposons, avec ma collègue Océane Gex, le postulat n° 135 demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de diminuer les déchets organiques de cuisine pour les personnes qui ne bénéficient pas d'un compost à proximité de leur domicile. Dans sa réponse, l'Exécutif a relevé que la gestion des déchets organiques doit faire partie d'une vision globale de gestion des déchets au niveau communal et qu'une stratégie était en cours de réalisation. Quand cette étude sera-t-elle présentée?

Dans l'attente de cette stratégie globale prévue pour 2021/2022 et du nouveau règlement de gestion des déchets, le Conseil communal proposait *"de soutenir, dans la limite de ses budgets, les éventuels nouveaux composts de quartier de manière similaire à ce qu'elle fait actuellement pour celui du quartier d'Alt ainsi que l'acquisition de lombricomposteurs"*. Quand la Commune a-t-elle communiqué à ses habitant·e·s qu'elle soutenait l'acquisition de lombricomposteurs et combien de demandes ont été formulées?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 86 de Mmes Claudine Sautaux et Fabienne Etter (Le Centre/PVL) relative aux critères mesurables et à la communication en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire

Sautaux Claudine (Le Centre/PVL). En partenariat avec son Secteur du développement durable, la Ville de Fribourg propose le Rendez-vous durable de l'été, du 2 juin au 10 juillet 2022, qui termine le premier programme de cette année. Cette démarche est à saluer et la formule de collaboration entre MEMO, Bluefactory et le Port de Fribourg sur les questions de biens de consommation est hautement intéressante et attractive. L'objectif n° 12 de l'agenda 2030 pour le développement durable, établi par l'ONU, sert de fil rouge à la démarche. Particulièrement

intéressant, le point n° 12.3 vise, d'ici à 2030, à *"réduire de moitié le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte"*.

Il y a 5 ans, en 2017, un postulat multiparti déposé à l'initiative de notre collègue Simon Murith faisait état, entre autres constats, de la triste réalité du gaspillage alimentaire. Le postulat indiquait, qu'en Suisse, environ un tiers des aliments produits ou importés, soit 2.3 millions de tonnes, finissent à la poubelle, parfois sans même avoir été déballés.

Le Conseil communal avait répondu au postulat en précisant qu'un portefeuille de mesures allait être mis en place courant 2019. Un calendrier d'actions assez précis a aussi été établi. Les actions récentes, comme l'exposition à MEMO, incluant des acteurs phares dans le domaine, nous font très plaisir. De plus, nous avons entendu que la Ville de Fribourg a lancé un premier programme avec davantage de mesures évolutives, interservices et participatives et nous sommes satisfaites de cette première démarche.

Sachant que le Conseil fédéral a annoncé en avril dernier la mise sur pied d'un plan d'action national pour réduire de moitié ce gaspillage alimentaire d'ici à 2030 et que la première partie du plan débute en 2022, nous posons les questions suivantes:

- quels sont les critères mesurables qui ont été mis en place pour vérifier l'efficacité des mesures participatives précitées?
- quelle communication est prévue, à l'interne pour les services et à l'externe pour la population?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 87 de Mme et M. Jean-Thomas Vacher et Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) relative à la requalification de la place de la Gare et au parking de liaison

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Dans le message du 23 mai 2017 concernant le crédit d'étude pour la requalification de la place de la Gare et de ses abords (message n° 19 de la législature 2016-2021), le Conseil communal indiquait au Conseil général que le réaménagement de la Gare était conditionné à la construction du parking de liaison. C'est bien à cette condition, pour garantir l'accès au centre-ville pour les habitants et les commerces et pour éviter des reports tous azimuts, que le Conseil général - ou à tout le moins une partie de ce Conseil - a accepté ce crédit d'étude. Soudainement, en séance du 4 avril 2022, lors de la discussion générale sur le message n° 14 relatif à la prolongation des droits de superficie en faveur du groupe Nordmann, la directrice de l'Edilité a indiqué que cette condition n'était finalement plus exigée, sous prétexte que le Plan directeur cantonal avait été modifié.

1. Quel a été le rôle du Conseil communal dans le cadre de la modification du Plan directeur cantonal? Le Conseil communal a-t-il défendu la planification telle que prévue dans le message relatif au crédit d'étude et approuvée démocratiquement par le Conseil général?

2. Malgré l'absence de réalisation du parking de liaison, le Conseil communal compte-t-il maintenir la suppression des places en surface qui devaient précisément être déplacées en sous-sol dans le parking de liaison, au risque de péjorer encore la situation des commerces du centre-ville?
3. Dès lors que tous les aménagements routiers prévus au centre-ville portaient du principe que ce parking serait construit avant la fermeture totale de l'avenue de la Gare, quelles mesures d'accompagnement le Conseil communal prévoit-il pour supporter le report du trafic désireux d'accéder aux commerces du centre-ville?
4. En particulier, le Conseil communal est-il conscient que la zone de rencontre prévue au carrefour Richemond n'est pas compatible avec l'absence de parking de liaison, dès lors que l'axe "avenue du Midi - route Louis-d'Affry - Tivoli" sera le seul point d'accès aux parkings du centre-ville depuis le sud de la commune et de l'Agglo? Est-il prévu des adaptations du projet de réaménagement du carrefour Richemond?
5. La mise en zone de place urbaine (ZPU) du secteur prévue dans la 4^{ème} révision du PAL était-elle compatible avec le parking de liaison et les accès prévus?
6. La volonté du Conseil communal est-elle toujours de voir se réaliser ce parking de liaison et, à l'affirmative, comment voit-il la suite des démarches et l'échéancier?

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. Je remercie M. J.-T. Vacher et Mme A. Butty Revaz pour la transmission préalable des questions en lien avec le réaménagement de la Gare et du parking de liaison.

Puisque les questions concernent et le Service urbanisme et architecture et le Service de la mobilité et, dans une certaine mesure, aussi le Service des finances pour ce qui concerne le dossier des DDP aux Grand-Places dont dépend également la construction du parking de liaison, une réponse concertée n'était pas possible dans les délais impartis. Nous préparerons une réponse circonstanciée pour une prochaine séance.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 88 de Mmes Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Claire Roelli (PS), Adrienne Salina (PLR) et Valérie Kohler (Le Centre/PVL) relative à la suppression de la vision en 3D de la maquette de la Ville de Fribourg sur la page web du Secteur du cadastre

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). La Ville de Fribourg conduit actuellement la 4^{ème} enquête publique de son PAL, du 4 juin au 4 juillet 2022. Comme la LATEC le mentionne dans son article 83, *"les plans d'affectation des zones, les plans d'aménagement de détail et leur réglementation sont mis à l'enquête publique pendant trente jours, par dépôt au secrétariat communal et à la préfecture. L'avis d'enquête est publié dans la Feuille officielle, au pilier public ainsi que, éventuellement, par tout autre moyen de communication disponible"*. Il est donc possible de consulter l'ensemble des plans et documents composant le PAL soit sur place, à l'édilité, soit sur le guichet cartographique SITECOF.

Cependant, nous avons remarqué que le Secteur du cadastre de la Ville de Fribourg a récemment supprimé la possibilité de visualiser les projets de construction en 3D, comme précédemment. Cette manière de faire prive les voisin·e·s de futurs projets immobiliers de pouvoir vraiment se rendre compte de la hauteur et des ombres projetés sur leur parcelle. Ceci est une péjoration de l'information due à la population.

Nous aimerions simplement savoir:

- pourquoi, justement au moment où il est important pour les habitant·e·s de la ville de comprendre et de situer les modifications que le PAL propose, cette fonctionnalité qui permet de bien situer la ville en 3D n'est plus active?
- est-ce que ce changement s'appuie sur une base juridique et le cas échéant, laquelle?

Merci de votre réponse et surtout merci de remettre cette fonctionnalité en service dans les meilleurs délais, au nom du principe de transparence énoncé dans votre programme de législature.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. Je remercie Madame Rey-Baeriswyl pour la transmission préalable de la question signée par d'autres conseillères générales et je peux vous renseigner comme suit:

Le PAL est un instrument de planification et pas une autorisation de construction. Ces données sont accessibles sur le SIT de la Ville, mais faute de concrétisation, elle ne sont pas développées en 3D.

Par contre, sur la base des demandes de permis de construire, le secteur du cadastre, jusqu'à ce printemps dernier, proposait effectivement à bien plaisir la représentation des bâtiments projetés sur sa maquette 3D (<http://3d.ville-fribourg.ch>).

Il a toutefois été constaté que la représentation de ces données 3D projetées, construites par les collaborateurs du cadastre, pouvaient comporter de petites différences entre le projet initial et sa réalisation.

Comme il n'était plus possible d'assurer l'exhaustivité et la mise à jour de la couche d'informations des bâtiments projets 3D dans un délai raisonnable, notamment lors de demandes complémentaires, il a été décidé de ne plus les afficher.

A terme, la procédure de modélisation définitive des nouveaux bâtiments en 3D se déclenche après la conservation cadastrale (qui a lieu à la fin du projet sur la base des relevés du géomètre officiel et de l'ensemble des documents du permis).

Ce travail de traitement des projets, passablement gourmand en ressources et parfois sujet à des différences est donc abandonné à ce jour. C'est donc par hasard que l'abandon de cette prestation coïncide avec la quatrième mise à l'enquête du PAL, il n'existe aucun lien.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Je remercie Mme A. Burgener Woeffray pour sa réponse.

- n° 89 de Mme Naïma Khamel Seewer (PS) relative à l'étude d'une corrélation entre le milieu socio-économique des élèves du cycle d'orientation et les types de classe dans lesquels ceux-ci sont orientés

Naïma Khamel Seewer (PS). Est-ce que la Ville de Fribourg mène des études sur la corrélation entre le milieu socio-économique des élèves du cycle d'orientation et les types de classe dans lesquelles les élèves sont orientés? Si oui, quelles sont les conclusions et les politiques menées et ciblées pour garantir en cas de nécessité une égalité de chances? Si non, ne faudrait-il pas que le Conseil communal mène de telles études, afin d'éviter ce que le sociologue Bourdieu appelle la reproduction sociale, mais que je j'appellerai reproduction sociale non choisie pour ne pas tomber dans son déterminisme?

Ballmer Mirjam, directrice des écoles. Il n'y a pas eu d'études, mais des réflexions dans ce sens ont été évoquées dans le cadre du Paysage éducatif.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

F. Autre intervention

Le président. Y a-t-il d'autres remarques, souhaits, requêtes, demandes, critiques d'un membre du Conseil général, selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas. So bleibt mir Ihnen für Ihre Disziplin und Ihre Ausdauer zu danken. Ich wünsche Ihnen einen guten und erholsamen Sommer. In diesen Wunsch einschliessen möchte ich selbstverständlich die ganze Bevölkerung unserer Stadt, aber auch die Menschen, die auf der Flucht vor Krieg und Not bei uns Aufnahme gefunden haben. Mögen sie hier bei uns etwas Ruhe, die notwendige Erholung und Gastfreundschaft finden. Je vous souhaite un bel été.

La séance est levée à 22.22 heures.

Fribourg, le 18 juillet 2022
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Mario PARPAN



Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR